

n° 503

Avril-mai-juin 2020

l'Agrégation

Dossier spécial

L'agrégation dans l'Histoire

Université

Enseignement en licence

Carrières scientifiques

**Votre avis : gestion de l'épidémie
par nos ministères**

6,50 € (le numéro pris à nos bureaux)



Société
des agrégés

Société des agrégés de l'Université

Fondée en 1914
(Enseignement masculin)
et 1920 (Enseignement féminin),
unifiée en 1948

Bureaux

8 rue des Fossés Saint-Jacques
75005 Paris
tél. 01 46 33 00 79

Courriels

**Renseignements administratifs
et juridiques, assistance**
presidence@societedesagreges.net

**Communication de coordonnées,
adhésion et abonnement**
secretariat@societedesagreges.net

Questions pratiques, gestion
tresorier@societedesagreges.net

**Envois de textes pour le Bulletin et
renseignements sur les publications**
publications@societedesagreges.net

Site internet

www.societedesagreges.net

Ouverture de la Maison de l'agrégation

Hors vacances scolaires,
tous les jours sauf mercredi
et dimanche :
10h>13h permanence
14h>16h uniquement
sur rendez-vous

Pendant les vacances :
horaires communiqués la semaine
précédant les congés.

Directrice de la publication

Blanche Lochmann

Secrétaire de rédaction

Suzanne Varga

Chargé de rubriques

André Godet

Graphisme

Nattacha Ribac

Impression

Imprimerie De Chabrol

5 rue Guy Môquet 95100 Argenteuil

4 numéros par an
2 500 exemplaires
C.P.A.P. n° 0118 G 86989
Dépôt légal 2^e trimestre 2020
ISSN 1268-6565

Présidente

Blanche Lochmann

*Maison de l'agrégation
8 rue des Fossés Saint-Jacques
75005 Paris
tél. 01 46 33 00 79*

Vice-Présidents

Dominique Chevallier

Lycée Henri IV (H), Paris

Luc Fraisse

Université de Strasbourg

Rémi Luglia

Lycée hôtelier, Blois

Suzanne Varga

Université d'Artois (E), Arras

Bertrand Vieille

Lycée Jean Jaurès, Châtenay-Malabry

Secrétaire général

Stéphane Cardini

Lycée militaire, Saint-Cyr-l'École

Trésorier général

Stéphanie Aydin

*Collège Anatole France,
Les Pavillons-sous-Bois*

Autres membres du Bureau

Catherine Augier Leguil

Université de La Rochelle

Claude Thomas Cousin

Lycée Blaise Pascal,

Charbonnières-Les-Bains

Paul Darthos

Lycée Jaurès Rudel, Blaye

Paul Flambard

Lycée Max Linder, Libourne

Christine Genet

Lycée Descartes, Saint-Genis-Laval

André Godet

Lycée hôtelier Rabelais, Dardilly

Jean-Pierre Jardin

Université Sorbonne Nouvelle

Paris 3

Jean-Michel Léost

Lycée Michel Montaigne (H),

Bordeaux

Sébastien Lutz

Lycée Fustel de Coulanges,

Strasbourg

Patricia Naegele

Lycée Clémenceau, Montpellier

Patrick Voisin

Lycée Louis Barthou (H), Pau

Françoise Vrain

Lycée Victor-Louis (H), Talence

Philippe Wellnitz

Directeur Institut français de Brême

(Allemagne)

Sommaire

Éditorial

- 2 Nunc dimittis!
Blanche Lochmann

Actualités

- 4 Événements d'hier, anniversaires
d'aujourd'hui

Dossier spécial

- 5 **L'agrégation dans l'Histoire**
6 L'agrégation dans la tourmente
de l'Histoire
9 L'agrégation et le covid-19

Vie de la Société

- 12 Réunions du Bureau
27 Communiqués
29 Fonds de dotation : *erratum*

Réflexions

- 31 L'hybridation dans les parcours
de licence à l'épreuve des faits
Catherine Augier
32 Réflexions sur le rapport « attractivité
des emplois et des carrières
scientifiques »
Luc Fraisse

Activités des sociétaires

- 34 Notes de lecture
39 Conseils de lecture
42 **Carnet**

Nunc dimittis!



Mes chers collègues, mes chers amis,

C'est avec émotion que j'écris mon dernier éditorial dans la revue *L'Agrégation*, le quarante-sixième, après huit ans passés à la présidence, pendant lesquels, portée par un Bureau et un Comité mobilisés, j'ai engagé toutes mes forces au service de l'association et de ses sociétaires.

J'espère que vous me pardonneriez ces quelques lignes un peu plus personnelles et un peu plus longues que d'ordinaire : j'aurais voulu vous dire au revoir dans des circonstances plus joyeuses que celles de cette épidémie, qui m'interdit, pour le moment, de vous offrir, pour vous remercier, des adieux moins distants et plus festifs.

46 numéros, qui avec les trois hors-série et le livre du centenaire, font cinquante ouvrages coordonnés, voilà pour le compte rond. Huit ans et non dix, parce qu'il faut savoir garder la modestie qui s'impose et passer le relais dans de bonnes conditions.

2020 est un moment de transition dans notre existence. Après avoir été généreusement subventionnée pendant plusieurs décennies par l'Éducation nationale, sous la forme de la mise à disposition du président, la Société s'est vu imposer, depuis 2009, un système dont chacun savait qu'il ne pourrait durer longtemps, vu la modicité de la nouvelle subvention qui, depuis son premier versement, ne couvrait plus les charges attachées à la présidence. Cependant, la Société n'était, alors, pas prête pour un changement révolutionnaire de gouvernance

et de fonctionnement. Il fallait trouver des méthodes d'administration qui rendissent possible un meilleur partage des tâches et qui lui permettent de poursuivre une existence adaptée à notre temps et aux attentes des collègues d'aujourd'hui.

Pour cela, nous avons pu mettre en place, pendant ces huit ans, une nouvelle organisation du travail grâce à la simplification de notre fonctionnement statutaire, au recours à des professionnels (comptable, commissaire aux comptes), à des prestataires (graphisme, web-designer, concepteur informatique, courrier automatisé) et à l'action plus importante des sociétaires bénévoles dont le nombre a considérablement augmenté. Nous avons pu investir dans un nouveau siège dont les locaux autorisent de plus nombreuses activités et permettent un accès plus facile à tous les intervenants et aux adhérents. De ces différentes manières, qui demandent, sans doute, à être encore améliorées, nous avons pu rendre plus fluide le fonctionnement et persuader un grand nombre de sociétaires que la vie pratique de la Société ne peut pas reposer que sur les élus de ses instances.

À l'époque, convaincue des nécessités de ces changements pour la survie de notre association, j'imaginais que quelques années seraient suffisantes et n'imposeraient pas une parenthèse si durable dans mon chemin professionnel. Il était devenu tout à fait inenvisageable qu'un président de la Société ne quitte son poste qu'en prenant sa retraite, je souhaitais simplement pouvoir achever la tâche qui m'avait été confiée.

Mais quelques embûches ont été dressées, les nécessités s'imposant à notre organisation ne furent sans doute pas comprises par tout le monde et la mue de notre Société prit un peu plus d'années que prévu.

Il est désormais temps pour moi de reprendre une carrière professionnelle à part entière et l'investissement que demande la prise d'un nouveau poste me semble incompatible avec un exercice plein de la présidence. Je suis heureuse que vous puissiez compter sur Stéphane Cardini, que vous connaissez bien et qui vous connaît bien, candidat pour prendre les rênes de notre association, dans ce nouveau contexte.

Je ne vous abandonne pas, prenant exemple sur mon prédécesseur, Jean-Michel Léost, qui fut pendant de nombreuses années après avoir quitté la présidence, un membre ordinaire du Bureau dont la modestie a trop caché le travail considérable qu'il continuait à fournir pour vous.

Bénévole et pleinement investie dans la Société avant d'être chargée de mission puis présidente, bénévole et pleinement investie pendant cette présidence puisque j'ajoutai à la mission rémunérée de déléguée générale, une fonction bénévole de coordinateur et de tuteur au sein de l'Atelier de l'agrégation, je resterai bénévole et, si les adhérents m'en donnent mandat, investie comme membre ordinaire au sein du nouveau Bureau qui sera élu le 13 juin prochain.

Je souhaite longue vie à la Société des agrégés, dont l'existence est parfois si mêlée à la nôtre qu'il faut veiller à ne pas les confondre, et forme le vœu que, bien vivante depuis 106 ans, elle soit encore plusieurs fois centenaire !

Blanche Lochmann

13 mai 2020

Il y a **80 ans**, le 24 mars 1940, mourait Édouard Branly (Sciences physiques et naturelles 1868), qui découvrit en 1890 le principe de la radioconduction. ■

Jean-Paul Sartre (Philosophie 1929) disparaissait le 15 avril 1980, il y a **40 ans**. Ses obsèques sont un événement national, suivi par des milliers de Français. L'Ina a diffusé le film de la cérémonie funèbre pour les 40 ans du décès du philosophe. ■

Le 20 avril 1995, il y a **25 ans**, les cendres de Marie Curie (Mathématiques 1896) étaient transférées au Panthéon en présence du président polonais Lech Walesa. Pour François Mitterrand, il fallait « respecter enfin (...) l'égalité des femmes et des hommes dans le droit comme dans les faits ». ■

Le 24 juin 1944, Jean Guéhenno (Lettres 1920), alors professeur de khâgne rétrogradé professeur de 4^e par le régime de Vichy, médite sur l'enseignement. C'est la citation de la couverture de ce numéro. ■

Il y a **110 ans**, le 27 juillet 1910 à Saint-Florent-le-Veil naissait Louis Poirier dit Julien Gracq (Histoire et géographie 1934). ■

Il y a **210 ans**, le 24 août 1810, était publié le « Statut concernant les agrégés de l'Université ». Passage intermédiaire entre les Lettres patentes de 1766 créant le concours et 1820 qui verra la naissance de notre agrégation actuelle, il propose un protocole de passage qui servira de modèle et ouvre la voie à une reconnaissance officielle d'une fonction propre aux agrégés. ■

Dossier spécial

L'agrégation dans l'Histoire

L'agrégation dans la tourmente de l'Histoire

Au début du mois d'avril, nous avons publié sur le site internet de la Société le récit de quelques épisodes troublés de l'histoire de l'agrégation que nous livrons ici à nos lecteurs. Jamais encore jusqu'en mars 2020, le nombre de candidats au concours à être concernés par l'annulation ou le report d'épreuves n'avait été si important.

L'agrégation et la guerre 14¹

Au moment de la mobilisation générale, au tout début du mois d'août 1914, les oraux du concours de l'agrégation ont commencé depuis plusieurs jours. Seuls les concours de Sciences naturelles, d'Espagnol, d'Italien et d'Arabe sont achevés.

Aussitôt, toutes les agrégations masculines sont suspendues. Les agrégations féminines, elles, se poursuivent. Entre 1915 et 1918, seules les femmes passeront les concours.

À la fin de l'année civile, un arrêté du 26 décembre 1914 déclarera tous les admissibles reçus. L'agrégation reprendra son déroulement en 1919. Certains candidats ayant gardé leurs notes d'écrit de 1914, passeront les oraux en 1919.

Pendant plusieurs années, on organisera deux concours : un « normal » et un « spécial », réservé aux victimes de la guerre et aux anciens combattants².

1. Le récit de cet épisode est emprunté au livre très intéressant d'André Chervel, *Histoire de l'agrégation*, qui n'est plus édité mais que l'on peut consulter ou acheter en ligne.

2. Les agrégés ont payé un lourd tribut à la guerre. Retrouvez sur notre site le portrait d'une gueule cassée, François Gadrat, mobilisée dans sa première jeunesse, devenu professeur de Georges Pompidou puis inspecteur général : <https://www.societedesagreges.net/actualite/francois-gadrat/>

3. André Chervel, *ibid.*

L'agrégation et la guerre 39–45

Le 3 septembre 1939, c'est la déclaration de guerre. Les concours masculins sont supprimés par un arrêté de décembre 1939. L'année suivante, les concours féminins, qui devaient avoir lieu en juin 1940, sont repoussés à septembre 1940.

Pendant la guerre, des difficultés de circulation interdisent de faire passer les oraux à Paris seulement. On organise donc des jurys itinérants pour tenir compte des restrictions de circulation entre zone occupée et zone libre. André Chervel³ raconte : « Pour la zone nord, l'oral a lieu à Paris ; pour le sud, tous les chefs-lieux d'académie sont mis à contribution : Aix pour la philosophie, Clermont pour les lettres et la physique, et ainsi de suite. » Il précise : « Certains jurys (agrégations de physique et de mathématiques des jeunes filles) réussissent à obtenir de Vichy des laissez-passer pour les admissibles de la zone sud. »

La session de 1944 a lieu en décembre 1944 pour les concours féminins et en avril 1945 pour les hommes. Des aménagements sont consentis pour tenir compte de la situation de chacun : les prisonniers de guerre sont interrogés sur le programme de 1939, d'autres sur le programme de 1944, d'autres encore sur le programme de 1945.

En juin 1945, se tient le concours de la session 1945 normale, en décembre 1945, se tient un concours spécial. Si bien que pendant l'année civile 1945, se sont tenus trois concours diffé-

rents : celui de la session 1944, celui de la session normale 1945 et celui de la session spéciale 1945. Avec quatre programmes différents. Les concours de 1944 et 1945 se sont chevauchés, certains étant admissibles aux deux. Le 11 décembre 1945, sont déclarés admis les admissibles de 1939 qui avaient été empêchés de se présenter aux oraux.

Pendant plusieurs années, comme après la Première Guerre mondiale, il y aura plusieurs concours par an pour tenir compte des situations particulières. Un fidèle adhérent nous a appris que sa mère passa le concours spécialement organisé pour les engagés volontaires dans les forces armées.

L'agrégation en mai 68

Mai 1968 eut des conséquences sur le déroulement de l'agrégation des lettres (ancien nom de l'agrégation de lettres classiques). Il faut dire que l'agrégation n'était pas vue d'un bon œil et que les langues anciennes n'avaient pas bonne presse...

L'épreuve de thème latin ayant été perturbée, une autre épreuve fut organisée, qui fut perturbée également. Le problème se posa aux membres du jury d'avoir à sélectionner des admissibles alors que certains candidats avaient été physiquement empêchés de passer leur épreuve.

Il fut donc décidé de ne compter la note de thème latin que pour ceux qui avaient pu passer l'épreuve et de calculer leur moyenne sur cinq notes tandis que, pour les autres, la moyenne se ferait sur quatre notes seulement.

Suite à des réclamations, le Conseil d'État annula cette agrégation plusieurs années après, le 28 novembre 1973. C'était un problème de taille car certains professeurs avaient donc enseigné pendant près de six années scolaires comme agrégés.



Ce fut le Parlement qui fut chargé de régler le problème par une « loi relative à la validation des résultats du concours de l'agrégation des lettres de 1968 ». On trouve le témoignage de l'embarras des parlementaires dans un rapport.

Il s'agit, selon le rapporteur, Jacques Habert, d'un « cas de conscience » pour le Parlement : « ou bien il entérine une irrégularité et perpétue ainsi l'injustice faite aux personnes lésées par la décision annulée ; ou bien il a le sentiment de commettre lui-même une autre injustice à l'encontre des personnes privées des droits qu'elles pensaient avoir acquis.⁴ »

Finalement, le Parlement décidera de la validation des résultats et une session spéciale sera organisée en 1975/1976 pour les candidats non admis en 1968, qui n'auraient pas eu le concours les années suivantes.

L'année d'après, en 1969, les épreuves d'autres sections furent aussi chahutées. Une de nos adhérentes s'en souvient⁵. ■

4. Rapport fait au nom de la Commission des Affaires culturelles sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à la validation des résultats du concours de l'agrégation des lettres de 1968.

5. Anne Lewis-Loubignac, *L'Agrégation* n° 471, p. 14 et <https://www.societedesagreges.net/temoignage/philosophie-1969/>

L'agrégation et le covid-19 : chronique

Au moment où le confinement est déclaré, le 17 mars 2020, la situation des candidats est variable : certains ont passé les écrits et ont les résultats correspondants, certains ont passé les écrits et n'ont aucun résultat, certains n'ont pas pu passer les écrits.

Les écrits des **agrégations internes** se sont tous déroulés en janvier. Les résultats d'admissibilité sont connus pour les sections Arts plastiques, Arts appliqués, Biochimie-Génie biologique, EPS, Histoire et géographie, Langues de France (option Catalan, Occitan langue d'Oc) Allemand, Anglais, Espagnol, Italien, Lettres classiques, Lettres modernes, Mathématiques, SVTU, Sciences économiques et sociales, Sciences industrielles de l'Ingénieur (toutes options). Le 17 mars, il manque les résultats pour Économie-Gestion, Musique, Philosophie, Physique-Chimie.

Les écrits des **agrégation externes spéciales** (réservées aux docteurs) n'ont pas pu être passés en mathématiques. Aucun résultat n'est publié au 17 mars.

Les écrits des **agrégations externes** ont été passés dans deux-tiers des sections : n'ont pas pu passer les écrits les candidats des agrégations d'Arts plastiques, Arts appliqués, EPS, Géographie, Histoire, Mathématiques, Musique, Philosophie.

À partir du moment où le confinement est décidé, un report des épreuves est annoncé sur la page des concours, *Publinet*. Les ministres Vidal et Blanquer font une déclaration commune et générale le 15 mars. Le 18 mars, les concours de recrutement sont officiellement suspendus. Les candidats, dans l'incertitude, contactent en grand nombre la Société des agrégés qui tente de leur faire garder confiance. Le 26 mars, alors que tous les candidats sont encore dans l'attente, la Société intervient publiquement pour demander une accélération de la communication du ministère et la publication de calendriers. Le 14 avril, elle insiste.

Il faudra attendre le 15 avril pour que le ministère annonce enfin la solution retenue. Elle consiste à maintenir le déroulement prévu pour les agrégations externes dont les écrits ont pu se dérouler, à organiser les seuls écrits pour les agrégations externes suspendues par le confinement dont les oraux auront lieu pendant l'année de titularisation. Les agrégations internes verront, quant à elles, leurs oraux se dérouler à la rentrée.

Il n'est pas temps pour la Société des agrégés d'entrer dans la polémique avec le ministère. À circonstances exceptionnelles, mesures exceptionnelles ! L'association fait le choix de défendre l'excellence du concours et de souligner qu'il n'a pas souffert des mesures extraordinaires prises pendant les épisodes difficiles de l'Histoire de France. Alors que d'aucuns en profitent pour l'attaquer, prenant prétexte de la crise pour affirmer que les concours républicains ont vécu, la Société insiste sur le fait que

Quelle organisation pratique pour les concours ?

La Société des agrégés a proposé au ministère d'utiliser ses locaux si des centres d'examen plus petits que d'ordinaire devaient être trouvés. En Corée du Sud, les autorités ont trouvé un moyen original, mais très dépendant de la météorologie, pour faire passer des concours aux candidats (source AFP).



Les interventions de la Société des agrégés

Au long des semaines, l'action de la Société des agrégés a visé plusieurs objectifs : défendre l'excellence du concours dont l'existence, visée par quelques tribunes, ne devait pas être remise en cause à la faveur de la crise ; accompagner les candidats et se faire le relais de leurs inquiétudes auprès des différentes instances ; proposer son aide pour la meilleure organisation possible. Depuis le 17 mars, l'association a été en contact très régulier avec le ministère (voir rapport moral 2019-2020).

Le cas particulier de l'agrégation de lettres modernes

La Société des agrégés avait demandé l'annulation d'une des épreuves de la section de lettres modernes. En effet, une erreur dans la distribution du sujet avait amené certains candidats à avoir connaissance dès le matin d'un sujet devant être distribué pour l'épreuve de l'après-midi. La meilleure solution, pour garantir l'égalité des candidats devant l'épreuve était l'annulation et le report. Malheureusement, l'épidémie interdira que l'épreuve soit repassée. Afin de ne pas reproduire les erreurs de mai 68 (voir p.7), le ministère annulera purement et simplement l'épreuve.

Un calendrier mouvant au fil du temps

Au fil des années, les dates de passage des concours de l'agrégation ont évolué, sans que cela soit forcément dû à des circonstances exceptionnelles. Quand l'agrégation interne a été créée à la fin des années 80, les épreuves avaient lieu entre le 1^{er} septembre et le 31 mars de l'année scolaire suivante tandis que l'agrégation externe se déroulait entre mars et août. Puis, l'agrégation interne a eu lieu entre septembre et décembre. Aujourd'hui, les épreuves de l'agrégation interne ont normalement lieu entre janvier et avril, les épreuves de l'agrégation externe entre mars et juillet.

L'agrégation a pu traverser deux siècles et demi, plusieurs régimes politiques, plusieurs conflits, sans dommage.

Le plus important est que soit absolument garantie l'égalité des candidats devant les concours. Il faut également que les conditions sanitaires soient drastiques afin de préserver les candidats et les jurys. Pour cela, la Société s'engage pour la publicité des concours et exige que les candidats soient mieux informés. Elle déplore que *Publinet* ne contienne plus aucune information. Les publications de résultats se font sans avertissement préalable. Ainsi, le 27 avril sont publiés les résultats de deux options de la section Langues de France. Le 4 mai, la Société des agrégés rappelle au ministère qu'il est urgent d'informer rapidement les candidats des nouvelles dates des publications de résultats et des oraux.

Dans cette période troublée, la Société doit rester garante de la qualité des concours. Elle reçoit avec prudence les injonctions des candidats l'incitant à sortir de son rôle et à réclamer des aménagements pour chacun. Soucieuse du sort des agrégatifs, elle doit cependant rappeler que l'action de l'association vise l'intérêt général et la permanence du concours, au-delà des intérêts individuels.

Dans cette période, difficile, elle déplore que le ministère qui, certes a dû déployer des efforts considérables, n'ait pas pris la mesure de l'inquiétude des candidats et n'ait pas eu une communication interne à la hauteur de leur désarroi. ■

Blanche Lochmann

Les concours des grandes écoles

L'organisation de nombreux autres concours est également remise en cause par l'épidémie. Pour les grandes écoles, la majorité, écoles militaires exceptées, se passeront sans oraux.

Réunion du Bureau du 14 mars 2020

.....
Présents Tous les membres, en ligne
.....

Activités de la Société

Le fonds de dotation

Après plusieurs échanges avec les services compétents de la préfecture de police de Paris, nous avons adressé tous les documents nécessaires à notre correspondant. Nous attendons la publication officielle au Journal Officiel.

La permanence

La Maison de l'agrégation est fermée depuis le vendredi 13 mars jusqu'à nouvel ordre. Le courrier postal sera relevé une fois par semaine. En revanche, une permanence électronique est assurée. Nous répondons aux adhérents sur l'adresse secretariat@societedesagreges.net toute la journée et assurons la présence de la Société des agrégés en ligne, sur les réseaux sociaux.

Vie de la Société

Le Bureau

La réunion du Bureau de samedi a été annulée et sera remplacée par des échanges à distance. Il est raisonnable de prévoir la tenue de la réunion du 4 avril à distance également. En revanche, pour le moment, la réunion de mai est maintenue.

Célébration de l'ouverture du fonds de dotation

La date retenue était celle du Bureau de mai. Blanche Lochmann propose de reporter cet événement.

Élections

Des candidatures au Bureau et au Comité ont commencé à nous parvenir. Le calendrier et les modes de publication et de vote sont définis par les statuts et le règlement intérieur. Toutes les dates se déduisent de la date de l'Assemblée générale. Le calendrier a été annoncé dans le bulletin 502 et la date de clôture des candidatures a été communiquée par lettre d'information électronique.

L'Assemblée générale ayant lieu le 13 juin et toutes les élections au Comité se tenant à partir du 13 mai par correspondance, il n'y a pas de nécessité, pour le moment, de repousser les élections au Comité. L'élection du Bureau se déroulera pendant l'Assemblée.

Une brochure sera adressée à tous les adhérents comme en 2018 avec le matériel nécessaire aux élections.

Si les conditions sanitaires ne permettaient pas la distribution en temps et en heure de cette brochure par la voie postale, la publication s'effectuerait en ligne, sur le site de la Société des agrégés. Début avril, il serait encore temps de prévoir un vote en ligne avec nos prestataires internet, si besoin.

Comptes

Cette année, l'exercice est allongé et durera 20 mois afin de permettre le passage à un exercice comptable du 1^{er} septembre au 31 août comme décidé par l'Assemblée générale de 2018. Un arrêté provisoire des comptes au 31 décembre 2019 sera tout de même publié afin de permettre aux adhérents des comparaisons. Le comptable a transmis les premiers comptes. Blanche Lochmann propose de les soumettre à l'étude du Bureau le 4 avril. Il n'y aura pas de vote de clôture.

Vœux

Tous les membres du Bureau peuvent commencer à envoyer des suggestions.

Dossiers

La situation actuelle entraîne un ralentissement certain de nos interventions. Un rendez-vous à la Direction générale des ressources humaines qui devait être fixé rapidement n'a pas encore pu l'être. Devant la situation d'urgence vécue par l'Éducation nationale, certaines de nos demandes seront reportées en mai.

Réforme du baccalauréat et E3C

Notre enquête a permis de recueillir plusieurs dizaines de témoignages, issus de toute la France. L'enquête est publiée dans *L'Agrégation* n° 502 qui vient de partir à l'impression. Elle sera transmise au ministère dès que possible.

Nouveau site du ministère

Le changement d'apparence du site du ministère a entraîné, semble-t-il, la détérioration de nombreux liens si bien qu'il est extrêmement difficile d'accéder aux textes du Bulletin officiel. Contact sera pris.

Réforme de l'enseignement supérieur

Il faut continuer à suivre les réflexions et débats sur l'évolution de la « gestion des ressources humaines » de l'enseignement supérieur.

Mouvement intra académique

Le mouvement a commencé et les premières circulaires sont parues. Si elles se conforment toutes à la note de service nationale imposant que le barème tienne compte de l'affectation des agrégés au lycée, chaque académie apporte sa propre interprétation du texte. Ainsi, le nombre de points accordés varie de 90 à 200 et les conditions pour bénéficier de cette bonification sont différentes. Certaines académies accordent le cumul avec les bonifications familiales, d'autres sur les vœux TZR.

Un tableau récapitulatif est effectué par nos soins.

Les liens vers les circulaires seront mis en ligne dès que possible sur le site des adhérents et une lettre spéciale électronique envoyée.

Audiences et démarches

Audience auprès de M. Lahaye, conseiller social du ministre de l'Éducation nationale, le 20 janvier 2020.

Audience auprès de M. Kerrero, directeur de cabinet du ministre de l'Éducation nationale, le 21 février.

Ces deux audiences ont été l'occasion de faire le point sur les réformes en cours et d'exprimer la déception des agrégés sur plusieurs sujets : retraite et revalorisation des personnels risquent encore une fois, une fois de trop, d'écarter les agrégés. La Société des agrégés sera consultée dans les prochaines semaines sur la place des agrégés dans le système éducatif.

Questions diverses

Catherine Augier propose un article pour le bulletin sur la pédagogie à l'université (voir p. 31). ■

Réunion du Bureau du 4 avril 2020

.....
Présents Tous les membres, en ligne
.....

Le compte rendu du mois de mars est adopté à l'unanimité.

Activités de la Société

Les activités au sein de l'association n'ont pas ralenti depuis le début du confinement. Les tâches restent les mêmes et en nombre constant, sauf en ce qui concerne l'accueil du public, adhérents et agrégatifs ou le courrier postal. Depuis le début du confinement, Blanche Lochmann est allée relever la boîte aux lettres une fois, ce qui a été suffisant. En revanche, il y a de nombreux échanges par courriel et sur les réseaux sociaux.

Questions reçues

Blanche Lochmann et Jean-Michel Léost continuent à répondre aux questions des adhérents. En ce moment, elles portent en particulier sur le mouvement intra-académique et sur l'assistance que la Société des agrégés peut apporter dans des dossiers de demande de disponibilité ou de détachement dans le supérieur. Nous recevons également des questions sur le traitement (rémunération) des professeurs pendant l'épidémie et sur l'organisation et la tenue du concours (voir ci-dessous).

Bulletin

L'Agrégation n° 502, dont le dossier spécial porte sur la réforme du baccalauréat, est parti à l'impression dans les délais. Certains abonnés ont apparemment bien reçu leur exemplaire. Cependant, vu le caractère exceptionnel de la situation et les difficultés d'acheminement prévisibles, une lettre d'information électronique contenant un lien permettant de lire le numéro en ligne a été envoyée aux abonnés. Sur cette page spéciale du site internet, ont été aussi déposés pour pouvoir être lus les numéros hors série et les numéros spéciaux.

L'Agrégation n° 503 est en cours de préparation. Blanche Lochmann et Nattacha Ribac, graphiste, commencent à travailler avec l'idée que le numéro 503 sera sans doute publié sur internet avant de pouvoir être envoyé aux abonnés. Le dossier spécial portera sur l'enseignement à distance et les ressources numériques. Une enquête sera effectuée auprès de nos adhérents.

Lettres d'information

Sont parues une lettre d'information de mars, une lettre d'information sur le mouvement et la lettre aux abonnés sur le numéro 502. Doit encore paraître la lettre d'avril. D'autres lettres d'information sur l'AG et les élections seront envoyées en mai.

Réseaux sociaux

Toutes les informations relatives aux concours ont été régulièrement diffusées sur la page Facebook et sur le site internet.

Toutes les informations sur le mouvement intra-académique ont été publiées sur une page spéciale du site, réservée aux adhérents.

Une série historique en 3 épisodes est en cours de publication sur le site internet (*L'Agrégation et mai 68*, *L'Agrégation et la première guerre mondiale*, *L'Agrégation et la deuxième guerre mondiale*) pour montrer que l'agrégation

a croisé bien des événements historiques dramatiques dans son existence mais a toujours bien résisté jusqu'à aujourd'hui ! (voir ci-dessous)

Vie de la Société

Adhésions et abonnements au Bulletin

On observe un ralentissement très important des cotisations qui sont normalement versées à cette époque de l'année. Avec le problème d'une très mauvaise adhésion en septembre et octobre, ce n'est pas une bonne année. Jean-Michel Léost estime qu'il conviendrait d'attirer l'attention sur la nécessité d'adhérer en cette période où les concours sont en danger, les adversaires habituels de l'agrégation en profitant pour contester son utilité. Stéphanie Aydin et Blanche Lochmann préparent une nouvelle prospection électronique pour cette semaine. Catherine Augier propose un moyen de reconstituer des listes à partir de *Publinter* pour faciliter la prospection. Il convient de les utiliser en suivant les prescriptions de la Cnil et de demander leur autorisation aux possesseurs de ces adresses pour leur communiquer des informations.

Création des pages adhérents et numérisation de la base de données

Le travail se poursuit avec la Junior Entreprise Capisen qui se charge de créer les pages des adhérents et la base de données en ligne. Tout devrait être achevé cet été.

Cela permettra une gestion plus simple des cotisations car les adhérents pourront automatiquement télécharger leur reçu dès la fin du paiement et modifier eux-mêmes leurs coordonnées. De même, la fabrication de l'annuaire en sera facilitée car les données extraites seront au bon format pour la publication.

Élections Calendrier

– 28 mars 2020 : date limite de réception des candidatures des candidats

- 13 mai 2020 : réception de l'ordre du jour et du matériel de vote
- 5 juin 2020 : date limite de réception des votes pour le Comité
- 6 juin 2020 (à confirmer) : dépouillement
- 11 juin minuit 2020 : date limite de réception des procurations
- 13 juin 2020 : Assemblée générale

Candidates

Les délais ont bien été respectés. À l'issue de l'examen des candidatures et de leur vérification :

- 65 candidats pour 65 postes au Comité
- 21 candidats pour 21 postes au Bureau...

Blanche Lochmann se représente mais comme membre ordinaire du Bureau. Elle a demandé à **Stéphane Cardini**, qui l'a accepté, de se porter candidat à la présidence. En effet, elle considère que, puisque la Société doit renoncer au poste de président-délégué général travaillant à temps plein (ce point sera détaillé dans le rapport moral), son départ permet de mieux marquer le changement de fonctionnement et de rendre sensible la nécessité d'une participation accrue de tous autour de Stéphane Cardini, qui conservera son activité en classe préparatoire. Elle doit, quant à elle, se consacrer à de nouvelles tâches professionnelles et, comme toute nouveauté, celles-ci vont lui demander beaucoup d'énergie au début. Comme membre ordinaire du Bureau, elle continuera bien entendu à s'impliquer bénévolement au service des adhérents. D'ailleurs, une partie de son activité était déjà bénévole, comme l'organisation des ateliers de l'agrégation et les cours de latin qu'elle y assurait sur le temps de ses vacances.

Jean-Michel Léost et **Suzanne Varga** ont décidé de ne se représenter dans aucune instance tout en restant à la disposition du prochain Bureau. C'est pourquoi Blanche Lochmann propose de les élever à la dignité de présidents d'honneur.

Dominique Chevallier et **Françoise Vrain** quittent le Bureau mais restent fidèlement au

Comité. Elles en sont vivement remerciées !

Anne-Marie Telesinski, qui assure régulièrement des permanences à la Maison de l'agrégation depuis la rentrée et qui est membre du Comité depuis deux ans, a accepté de se porter candidate au poste de secrétaire générale, assistée de **Grégoire Fauconnier** (responsable de l'atelier pour la géographie) qui se présente au poste de secrétaire général adjoint (possibilité prévue par le règlement intérieur).

Stéphanie Aydin se représente comme trésorière. **Patricia Naegele** et **Catherine Augier** ont accepté de se présenter comme vice-présidentes aux côtés de **Luc Fraisse**, **Rémi Luglia** et **Bertrand Vieille**.

Nous sommes heureux de pouvoir compter sur les candidatures de nos fidèles membres : **Paul Darthos**, **Paul Flambard**, **Christine Genet**, **André Godet**, **Jean-Pierre Jardin**, **Sébastien Lutz**, **Claude Thomas-Cousin**, **Patrick Voisin** et **Philippe Wellnitz**. À leur côté se présentent **Aude Goeminne** et **Rémi Boyer**.

Élection du Comité par correspondance

Vu la situation sanitaire et les difficultés prévisibles d'acheminement, Blanche Lochmann s'est renseignée sur les possibilités d'organisation en ligne du vote pour les élections au Comité. Cette éventualité est prévue dans le règlement intérieur.

Rémi Luglia ajoute que, même en l'absence de dispositions statutaires, une ordonnance permet d'adapter les processus pendant l'épidémie (ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020). Il ajoute qu'il faut trouver un moyen de prévenir les adhérents qui n'ont pas communiqué leur adresse électronique.

M^e Albou, qui s'est occupé par le passé des élections de la Société lui a recommandé une entreprise spécialisée dans ce type d'organisation. Vous trouverez une proposition de devis ci-joint.

Cela a, bien sûr, un coût mais permet aussi d'économiser les frais d'impression (brochure, bulletin de vote et enveloppe-réponse) ainsi que les frais de port de la brochure « élections » et les frais d'ouverture de la boîte postale réservée aux élections. De la même façon, les dates et délais prévus par les statuts sont obligatoirement respectés (ouverture et fermeture du vote le jour prévu). Reste le problème des adhérents qui n'ont pas de boîte électronique. Outre qu'ils sont peu nombreux, il faut dire qu'autrefois, les adhérents non abonnés au bulletin n'étaient pas informés des élections et n'y participaient pas.

Le bureau adopte l'organisation des élections en ligne à l'unanimité et approuve le devis présenté à l'unanimité.

Élection du Bureau

Pour l'élection du Bureau, elle doit avoir lieu sur place, pendant l'AG. Les procurations sont permises. Le nombre des procurations n'étant pas limité, on peut tenir une réunion à très petit effectif si la situation sanitaire l'exigeait. Les membres du Bureau, considérant l'information apportée par Rémi Luglia, demandent à l'unanimité par précaution un devis pour l'organisation des élections en ligne pour le Bureau.

Assemblée générale

Pour le moment, il convient de continuer à préparer l'assemblée du 13 juin. Comme nous passons cette année à un exercice comptable clos au 31 août, nous n'avons pas d'obligation légale de voter les comptes en juin. Une nouvelle assemblée générale devra avoir lieu en octobre ou novembre. C'est désormais à cette date qu'elle se tiendra, le Comité se tenant en juin.

Le Bureau réfléchit aux questions pouvant faire l'objet d'un vœu. Jean-Pierre Jardin propose les menaces pesant sur le CAPES et sur la politique nationale en matière de recherche. Selon Patrick Voisin, il faut un vœu pour que les concours ne soient pas dénaturés par la suite

à cause des adaptations mises en place pour le Covid. Jean-Michel Léost propose quelques suggestions. Il estime aussi que la crise sanitaire a perturbé l'organisation du bac et des concours et qu'il ne faudrait pas que ce soit l'occasion de remettre en question, pour les années suivantes, l'existence d'un bac national et des concours de recrutement, notamment l'agrégation. En conséquence, des vœux pourraient être utiles sur : l'avenir du baccalauréat (rappel des principes, corrections à la réforme actuelle), les concours de recrutement et l'agrégation (rappel des principes, pourquoi le maintien des agrégations externe et interne est indispensable). On peut ajouter une réflexion sur l'enseignement à distance, à la lumière de l'expérience récente (enseignement à distance : avantages et limites). Paul Flambard considère qu'on pourrait faire un bilan de la continuité pédagogique, des outils mis à disposition (ou pas) des enseignants. Il insiste également sur le sujet des retraites ou de l'importance de la fonction publique.

Blanche Lochmann propose, outre le vote du rapport moral et les vœux, les nominations de Suzanne Varga et de Jean-Michel Léost à la présidence d'honneur.

Pour l'inscription à l'ordre du jour de l'élection de Suzanne Varga et Jean-Michel Léost comme présidents d'honneur – vote : unanimité

Dossiers

Coronavirus et agrégation

Situation

Le confinement a perturbé le bon déroulement des concours. La situation des candidats est variable : certains ont passé les écrits et ont les résultats correspondants, certains ont passé les écrits et n'ont aucun résultat, certains n'ont pas pu passer les écrits.

Les écrits des **agrégations internes** se sont tous déroulés en janvier. Les résultats des écrits (admissibilité) sont connus pour Arts plastiques,

Arts appliqués, Biochimie-Génie biologique, EPS, Histoire et géographie, Langues de France (option Catalan, Occitan langue d'Oc) Allemand, Anglais, Espagnol, Italien, Lettres classiques, Lettres modernes, Mathématiques, SVTU, Sciences économiques et sociales, Sciences industrielles de l'Ingénieur (toutes options). Il manque les résultats pour Économie-Gestion (pas de date de résultat annoncée), Musique (résultats annoncés pour le 30/03), Philosophie (pas de date de résultat annoncée), Physique-Chimie (résultats annoncés pour le 26/03).

Les écrits des **agrégation externes spéciales** n'ont pas pu être passés en mathématiques. Aucun résultat n'est publié pour le moment.

Les écrits des **agrégations externes** se sont passés pour 2/3 des sections. N'ont pas pu passer les écrits les candidats des agrégations d'Arts plastiques, Arts appliqués, EPS, Géographie, Histoire, Mathématiques, Musique, Philosophie. Les données concernant les dates des concours sont lacunaires sur le site *Publinet*.

Position de la Société

Il a fallu se faire le relais des informations du ministère et ne pas troubler encore la situation, déjà très confuse, avec des revendications qui auraient pu brouiller l'information au risque de dérouter les candidats.

Blanche Lochmann a contacté le directeur des ressources humaines, M. Soetemont, par courrier électronique pour se faire l'écho de l'inquiétude des candidats devant l'absence d'informations précises. Elle a posé la question des bourses et congés-études si les concours devaient être repoussés de plusieurs mois.

Elle a ensuite publié un communiqué officiel pour demander que les candidats soient régulièrement informés de l'avancée des réflexions du ministère et pour proposer l'aide de la Société (voir communiqué). Elle a eu un échange téléphonique avec M. Soetemont à ce sujet.

Publications

Des informations sont régulièrement publiées sur le site internet, la page Facebook et dans le groupe Facebook des agrégatifs.

Médias

Des entretiens ont eu lieu avec les journalistes. Pour *Le Monde*, l'entretien n'a pas abouti à des citations car la journaliste voulait absolument démontrer que le système républicain des concours vacillait devant le virus et était gravement remis en question. Il s'agissait en fait surtout de relayer les propos des détracteurs du concours qui profitent de l'épidémie pour avancer leurs pions. Or, l'agrégation a résisté à deux guerres mondiales, ce n'est pas un virus qui va la détruire. Est-ce qu'on pourrait dire sans rire que le virus remet en cause le principe même des Jeux Olympiques ? Il aurait été dangereux de prendre au sérieux l'argumentaire de la destruction des concours. Parfois, il vaut mieux ne pas être cité qu'être cité à son détriment...

Un autre entretien a été réalisé par téléphone pour *Vous, nous, ils*. Il sera transmis aux adhérents quand il paraîtra.

Coronavirus et baccalauréat

Le ministre a fait une déclaration le 3 avril. De manière générale, il s'est prononcé pour un contrôle continu et pour la prise en compte des notes déjà attribuées. Il a affirmé qu'il y aurait des oraux pour le baccalauréat de français et que tous les élèves seraient censés venir jusqu'au 4 juillet si les cours reprenaient après le confinement.

Pour Luc Fraisse, il faut espérer bien évidemment que ces mesures exceptionnelles restent exceptionnelles, et que le baccalauréat ne s'en trouvera pas modifié.

Jean-Michel Léost va dans le même sens : c'est sans doute la moins mauvaise solution, compte tenu des circonstances. Mais il ne faudrait pas que certains en profitent pour promouvoir

encore davantage le contrôle continu pour les années suivantes. D'où sa suggestion d'un vœu sur la question (cf. plus haut).

Pour André Godet, la décision de ne pas organiser d'épreuves écrites finales mais de prendre en compte pour chaque candidat ses résultats et appréciations obtenus aux deux premiers trimestres de terminale et consignés dans le livret scolaire lui semble être la plus raisonnable, vu les circonstances. Cependant, il ne faudrait pas que, ultérieurement, une fois la crise sanitaire terminée, le ministre prenne prétexte du bon fonctionnement de ce système pour le pérenniser ! À cet égard, sa petite phrase, glissée dans sa déclaration, sur nos pays voisins européens qui organisent ainsi habituellement la délivrance du baccalauréat n'est sans doute pas innocente... Sans compter que la tentation de faire faire des économies budgétaires à l'État prime trop souvent sur d'autres considérations, telles que le danger de casser le caractère national du baccalauréat, si les candidats sont admis suivant des évaluations différentes dans les établissements où ils effectuent leur scolarité.

Selon Sébastien Lutz, c'est un choix qui surprend parce que l'EAF était la seule épreuve qu'il aurait été facile d'organiser en septembre. Ce ne sont que des hypothèses, mais peut-être les syndicats de chefs d'établissement y ont-ils été défavorables parce que cela aurait généré des perturbations à la rentrée. De plus, cela pose des problèmes sanitaires : d'une part, on sait que le confinement ne supprime pas le virus, mais ralentit sa progression, d'autre part, l'Académie de médecine préconise l'usage des masques pour l'ensemble de la population, et le professeur Salomon vient de se rallier à cette idée. Il serait inacceptable en ce qui le concerne de faire passer des oraux si toutes les mesures d'hygiène et de sécurité ne sont pas garanties pour les professeurs. Enfin, demander d'avoir une liste de 15 textes, c'est prendre le risque que certains élèves soient interrogés sur des textes lus pendant la période de confinement et donc les mettre en difficulté. Ces annonces le laissent

très dubitatif et il pense que les professeurs de Lettres vivent assez mal cette décision qui leur réserve à eux seul un destin héroïque.

Bertrand Vieille pense que c'est un peu curieux car la notation n'est pas la même en cours d'année et à un examen. Par exemple, il a mis des notes faibles pour inciter les élèves à travailler davantage, les TP n'ont pas pu être faits donc notés. Une collègue a mis des notes de cahier...

Coronavirus et continuité pédagogique

Second degré

Christine Genet explique que pour ce qui est de la continuité pédagogique, elle l'apprécie chaque jour davantage tant elle renforce les liens avec les élèves avec un petit mot quotidien accompagné d'une gentille remarque de part et d'autre. Elle considère que c'est lourd mais précieux et elle « découvre » beaucoup d'élèves qui n'intervenaient pas en classe mais du fait de cette paradoxale proximité font enfin part de leur plaisir et de leurs difficultés. De plus ils ont de petites visioconférences où interviennent parfois les parents.

Pour ce qui est de la préparation à l'oral elle a mis au point des entretiens prof/élève en vidéo à deux, les élèves ont leur sujet à l'avance. Elle n'a plus une minute mais a la conscience tranquille. En seconde, elle propose des exercices quotidiens qui correspondent à l'heure de cours, ils sont très sérieux.

Sébastien Lutz explique que sur une classe de 34 élèves de première générale concernés par l'EAF, 16 élèves travaillent régulièrement et jouent le jeu, 11 élèves travaillent de façon intermittente, et 7 élèves ne font rien, ou presque. Une élève est même totalement absente : en 15 jours de confinement, elle ne s'est connectée qu'une seule fois en 3 h 36 et 3 h 40 du matin. D'autre part, même dans un lycée de centre-ville qui comprend en majorité des élèves issus des CSP +, les élèves doivent partager très souvent leur ordinateur avec leurs

parents et leurs frères et sœurs. Il constate indéniablement une aggravation des inégalités sociales, car des élèves sérieux et travailleurs travaillent dans des conditions très dégradées et commencent à perdre pied. Il a au moins 2 élèves (voire 3) qui n'ont pas d'accès au cours en ligne autrement que par leur téléphone portable. Ils font donc leurs exercices et photographient leur copie avec leur smartphone. Il les a naturellement invités à prendre contact avec le lycée qui est prêt à leur prêter un ordinateur portable, mais ils ne l'ont pas fait. Il suppose qu'ils ne veulent pas effectuer cette démarche car ils ont honte.

Selon Bertrand Vieille peut-être qu'un jour il faudrait penser à équiper les professeurs en matériel informatique. On a été gentils mais c'est son ordinateur personnel et sa connexion personnelle qui ont servi. Chez Sanofi, ils ont un ordinateur de l'entreprise et ont une indemnité pour télétravail. Pour eux, il y a un problème à demander à des salariés d'utiliser leur équipement personnel pour travailler.

Pour Patricia Naegele, Jean-Michel Blanquer dit ne pas prendre en compte les notes obtenues pendant le confinement ce qu'elle comprend, mais ce qui laisse seulement 2 trimestres : est-ce que les élèves vont continuer à travailler jusqu'en juillet si le confinement perdure ? Par ailleurs, elle souligne que dans l'ensemble les professeurs ont rencontré des difficultés avec la technologie et qu'ils ont dû utiliser leur propre matériel : Skype, Zoom...

Les collègues sont épuisés par ce télétravail car on constate :

- Des sollicitations permanentes des élèves, des parents, des directions, des collègues donc cela a été difficile de se concentrer pour préparer le travail à mettre en ligne...
- Une grande difficulté de la correction en ligne notamment en français (très long d'annoter...)
- Le problème du devenir des cours mis en ligne...

Les élèves sérieux ont trouvé ce système très lourd aussi. Certains collègues n'ont que seulement 5 ou 6 élèves (notamment au collège) qui travaillent et font les devoirs.

Pour Claude Cousin, le suivi de sa classe principale (seconde) est « intense » : il a fallu faire le conseil de classe virtuel, préparer les réponses aux vœux d'orientation, téléphoner à certains parents pour les avertissements, des réponses « défavorables, réservées » à leurs vœux et accompagner la suite. Elle associe très étroitement la psy EN et la CPE au suivi (comme les collègues le faisaient au lycée). C'est un renfort indispensable. Les collègues ont eu un conseil pédagogique virtuel avec leurs provinciaux jeudi dernier pour réfléchir à l'harmonisation de l'évaluation. Ils recommenceront le jeudi suivant (suite aux annonces de Monsieur Blanquer). Claude téléphone à chaque élève de Seconde en fin de semaine pour faire le point sur la semaine écoulée, les difficultés rencontrées (le lycée a pu fournir des ordinateurs à quelques élèves), elle fait aussi le lien avec l'équipe pédagogique. Ces « coups de fil » sont chronophages, mais très importants, et les élèves et leurs familles apprécient. Pour les 3 autres classes, elle envoie les « cours réaménagés » en ligne. Elle complète le cahier de textes une semaine à l'avance, et écrit ce qu'elle dirait à l'oral en plus.

À cela s'ajoutent de nombreux éléments d'actualité (en Géopolitique et géo, c'est très important). Le travail ne lui fait pas peur, mais elle avoue passer beaucoup de temps devant l'ordinateur. Elle pense faire aussi la classe virtuelle, est inscrite à une formation. Cependant, tous les élèves ne peuvent pas se connecter et partagent leur ordinateur avec leurs frères et sœurs. Tout ne peut pas se faire en classe virtuelle... Pour les évaluations, elle va doucement. C'est difficile pour beaucoup de nos élèves de travailler seuls. Elle a, pour l'instant relevé peu d'exercices, il a fallu inventer de nouvelles formules d'évaluation, elle pense aussi les entendre à l'oral. Après avoir écouté notre

Ministre, elle s'est dit qu'elle avait bien fait de ne pas se ruiner sur nos évaluations classiques. Certains collègues donnent beaucoup de travail, nous devons rester bienveillants.

Pour Stéphanie Aydin, c'est très fastidieux, mais fort heureusement, la direction tient une permanence et imprime les cours et prépare des pochettes pour tous les élèves qui n'ont qu'un téléphone à la maison sans internet ni ordinateur. On a montré aux professeurs comment vérifier que leurs élèves se sont connectés ou pas sur Pronote et s'ils ont consulté le travail que chacun a posté pour sa matière. Il n'y a au total qu'un seul élève sur 619 élèves qui ne s'est pas du tout connecté depuis le confinement. Même ceux qui n'ont qu'un téléphone sont allés voir s'il y avait du travail et sont allés le chercher au collège ! Les professeurs sont exténués, ils sont encore à remanier tous leurs cours pour les transmettre sous un format accessible intellectuellement parlant aux élèves. Ils sont contraints de faire des corrections personnalisées pour éviter que les élèves ne se transmettent entre eux les corrigés etc. La plupart des élèves jouent le jeu mais c'est très prenant, 8h-23h pour elle (elle a des 6^e en français, il faut les faire écrire et réécrire).

Les parents sont compréhensifs et sont contents que les collègues continuent à travailler. Ils disent qu'ils ont du mal à organiser les journées des enfants qui ont, leur semble-t-il, plus de travail dans chaque matière qu'en temps normal. C'est vrai puisque d'habitude la moitié du travail est effectuée en classe et avec les professeurs qui répondent à toutes les questions et font une correction unique pour toute la classe. Tous les collègues sont fatigués et ont hâte de retrouver leur tableau.

Supérieur

Selon Catherine Augier, parler d'**adaptation pédagogique** serait plus juste. Par exemple, les aménagements numériques isolent les étudiants et les incitent davantage à envoyer des mails au professeur. La communication

écrite devient la norme et on se rend compte de la difficulté de trouver les mots justes ou à fournir une information complète. Chaque communiqué génère du stress et des questions. De ce fait, on hésite à répondre collectivement car toute information entraîne d'autres questions et il est, finalement plus simple de répondre individuellement.

Les cours sont remplacés par des supports écrits : cours + exercices corrigés + suggestions de ressources numériques. Il n'y a pas de visibilité sur l'assiduité et le travail réel fourni. Concernant les évaluations, il est conseillé de les limiter en nombre et de proposer des exercices simples. Bref, l'adaptation pédagogique prend beaucoup plus de temps qu'un cours classique sans avoir la certitude que les acquis des étudiants sont bien réels. L'université aurait pourtant souhaité que cette crise soit un accélérateur pour la mise en place de cours en « distanciel ». Il faudrait mettre des cours sous forme de MOOC. Le MOOC serait rémunéré la première année puis beaucoup moins les années suivantes. Cela permettrait de réduire la quantité d'heures complémentaires, aujourd'hui bien trop élevée.

Jean-Pierre Jardin expose son avis. À l'université, le problème concerne surtout l'organisation des examens. À Paris 3, une motion votée à la CFVU le vendredi 13 mars prévoyait d'imposer une note-plancher, pour les épreuves organisées après le 16 mars, note fixée à 12/20. Cette mesure a suscité l'indignation de nombreux collègues, et la présidence l'a invalidée. Ce qui est mis en place, c'est le remplacement des épreuves prévues par des travaux à la maison ; les dates limites de remise des travaux et de remise des notes ont été repoussées au 7 mai et au 31 mai (semble-t-il). Plusieurs syndicats (pas seulement étudiants : la CGT, par exemple) défendent la légalité de la motion de la CFVU, et demandent en tout état de cause que les examens de fin de semestre soient remplacés par une validation d'acquis. Par ailleurs, certains enseignants ont semble-t-il ou-

blié d'envoyer leurs notes de premier semestre avant de se confiner, ce qui a pour conséquence d'inquiéter plusieurs de nos étudiants qui découvrent actuellement leurs relevés de notes (Études ibériques). Sans surprise, la situation est difficile pour tout le monde.

Pour Luc Fraisse, à propos de la continuité pédagogique, il faut souligner la rapidité avec laquelle elle a été mise en œuvre (dès la première semaine de confinement) et le travail soutenu qu'elle demande, à la fois en raison de la part importante de communication écrite, et pour les professeurs de collège notamment le temps considérable consacré au dialogue avec les élèves et leurs parents. Tout cela est accompli bien volontiers.

Patrick Voisin explique que les colles par skype ont l'air de bien se dérouler. Cependant, certains concours verront leurs oraux supprimés! ■

Réunion du Bureau du 11 avril 2020

Les membres du Bureau, qui avaient échangé leurs avis par courriel le 4 avril, date du Bureau, se sont retrouvés le 11 avril, grâce à Rémi Luglia qui a mis en place une visioconférence. Ils ont été heureux de cette occasion de se voir en cette période de confinement et se sont posé la question d'un abonnement de la Société à un service de téléconférence pour l'avenir. Cette réunion spéciale fait l'objet d'un compte rendu complémentaire à la réunion du 4 avril.

Blanche Lochmann est élue secrétaire de séance. Dominique Chevallier prend également des notes par sécurité. Cela s'avérera utile en cas de coupure.

Exposé des événements depuis le 4 avril

Le rappel des adhésions a été fait. Il a permis de recueillir environ 1 500 euros. Mais le nombre des adhérents ne répondant pas est encore important. Il faudra sans doute recommencer.

L'organisation des élections suit son cours : conformément à la décision des membres du Bureau, un contrat a été signé avec Néovote. Les dates statutaires seront ainsi respectées.

Le cabinet du ministre a contacté la Société des agrégés pour recueillir son avis sur l'organisation des concours. Blanche Lochmann a répondu en évoquant le caractère exceptionnel de la situation et l'incertitude pesant sur la date

du dé-confinement. Elle a rappelé au conseiller du ministre, M. Lahaye, qu'au moment des deux conflits mondiaux, les épreuves avaient été reportées, les aménagements n'étant jamais la première solution retenue. Elle a estimé qu'il valait mieux suspendre tous les concours que de se voir contraints à repousser de semaine en semaine une organisation de toute façon mal adaptée à la situation. Elle a pris pour exemple l'organisation des élections municipales, qui est aujourd'hui montrée du doigt et dont chacun reconnaît à présent qu'il aurait mieux valu les annuler. En ce qui concerne les concours, le risque sanitaire pesant sur les candidats et les jurys est réel.

Pour le moment, la communication de la Société est restée prudente : nous sommes garants de la qualité des concours, nous sommes à l'écoute des agrégatifs et nous n'ajouterons pas à une cacophonie ambiante en faisant assaut de réclamations et de déclarations publiques. Ce qui est difficile, c'est que chaque candidat voudrait voir résoudre ses problèmes particuliers. Or, une décision, quelle qu'elle soit, fera forcément des mécontents. Pour nous, il faut que la solution trouvée garantisse le haut niveau du recrutement et la santé des candidats et des jurys.

Discussion des membres du Bureau

Comment les collègues vivent-ils l'exercice de leurs fonctions en ce moment ? Quelles sont les questions essentielles ?

Pour Rémi Luglia, il faudra poser la question de l'équipement des professeurs, il y a aussi des sujets de réflexion à engager sur l'aspect technique et sur la sécurité des échanges. Faire cours à distance est très difficile et chronophage. L'avantage est le contact individuel avec certains élèves. Malheureusement, on perd la dimension humaine, c'est très magistral et on ne sait pas si c'est très clair. En hôtellerie-restauration, l'implication est très hétérogène. Certains élèves sont perdus. Le problème n'est pas l'équipement des élèves mais la motivation.

Pour ce qui est de Parcoursup, en tant que professeur principal, c'était un grand investissement. L'interrogation sur les commissions de recrutement dans les établissements d'accueil est réelle : la sélection se fera-t-elle grâce à un logiciel ? Y aura-t-il un examen des dossiers ?

Paul Darthos rejoint Rémi Luglia sur l'ensemble de ses propos. Le travail des professeurs se voit enfin et, depuis le début du confinement, il arrive paradoxalement mieux à s'organiser. Le problème est tout de même de savoir quelle est la limite entre la vie professionnelle et la vie personnelle du professeur. Les outils proposés par le ministère n'étaient, au départ, absolument pas satisfaisants. Pour le supérieur, les professeurs ont été invités à utiliser *Teams*. Paul Darthos utilise *Twitich*, qui fonctionne bien. *Zoom* et *Discord*, outils qui ne sont pas recommandés par le ministère, tiennent bon aussi devant l'afflux de connexions. Il y a donc une difficulté car ce sont les applications qui posent problème selon le ministère qui tiennent le coup. Paul Darthos tient un « chat » lors de ses cours en direct en ligne, ce qui permet aux étudiants de dialoguer et d'interagir. Puis, dans un second temps, les cours sont disponibles en rediffusion (sur *Twitich* et *You Tube*) et les étudiants peuvent les revoir à leur convenance.

Le ministère a évoqué des états généraux du numérique. Il faudra y participer et poser la question de l'équipement technique des professeurs. En Espagne, les professeurs reçoivent, depuis 2019, une prime annuelle de 100 € pour s'équiper. Paul Darthos, pour sa part, a dû investir 2 000 € dans des équipements personnels à usage professionnel.

Sur la question de la Société des agrégés, on pourrait prévoir d'organiser les réunions à distance quand il est impossible à certains collègues de se déplacer. Paul Darthos se pose également la question des conseils de classe, des conseils pédagogiques... Permettre les interventions sur écran des collègues empêchés de se déplacer en faciliterait la tenue.

Pour finir sur l'enseignement à distance, il provoque des inégalités. 4 à 5 % d'étudiants de l'école d'ingénieurs dans laquelle il enseigne ont disparu ou démissionné. Pour le reste, il faudrait sans doute que les collègues relâchent la pression vu la situation exceptionnelle et les cas particuliers (équipement des élèves...). Il faut tenir compte de la situation humaine de chacun.

Pour Patricia Naegele, en effet, le rôle des proviseurs voire des inspecteurs est important. Les comportements sont très disparates. Certains sont très exigeants avec les enseignants, d'autres soutiennent leurs troupes. Il y a une grande différence entre collège et lycée. Les collégiens sont moins nombreux à se connecter, apparemment. Patricia Naegele ne comprend pas pourquoi on maintient les épreuves de français du baccalauréat. Elle a l'impression que les professeurs de français sont toujours punis. Pourquoi seraient-ils les seuls à venir ?

Pour ce qui est de Parcoursup, dans un lycée de Béziers, tous les collègues examinent chacun les dossiers et une visioconférence sera organisée pour sélectionner.

Claude Thomas-Cousin prend ensuite la parole. Les chefs de son établissement organisent un conseil pédagogique virtuel le jeudi. Ils restent bienveillants. Beaucoup de travail est donné. Il est vrai que l'évaluation pose problème. Un manque d'organisation parallèle a causé des difficultés aux parents. De manière générale, Claude Thomas-Cousin trouve que les élèves s'accrochent. Elle s'inquiète plus particulièrement de l'orientation pour les élèves de seconde, surtout pour les avis « réservés ».

Rémi Luglia est d'accord sur le problème de la quantité de travail qui est peut-être mal estimée par les collègues. C'est, de son point de vue de père de famille, un problème que les collégiens soient devant les écrans toute la journée. Il note un manque de coordination des collègues qui essaient de faire au mieux et déplore qu'il y ait trop de mails et trop de

vecteurs différents pour la communication. L'Éducation nationale doit absolument avoir une application unique avec cahier de texte, permettant que les collègues voient aussi le travail des autres collègues. Encore une fois, il y a une véritable exigence d'amélioration des outils de l'éducation nationale qui doivent être plus performants.

Stéphanie Aydin, qui exerce en collège, lui répond sur ce point. Sur Pronote, il est possible de charger tous les devoirs pour la semaine et de les voir sur une semaine. Les professeurs ont la possibilité de regarder le travail dans toutes les matières pour toutes leurs classes. Dans son établissement, les professeurs principaux centralisent les devoirs dans toutes les matières pour leurs classes. Elle fait le constat qu'il faudrait donner une prime aux professeurs principaux et aux proviseurs qui font un travail formidable (en tout cas dans son établissement) pour préserver le lien avec les élèves et les familles. Les élèves rendent les devoirs même s'ils ne respectent pas toujours les délais, les petites classes sont dépendantes de leurs parents qui s'occupent d'envoyer le travail une fois qu'ils ont terminé leur journée de travail. Globalement, quand la direction est solide et humaine, tout fonctionne, mais on ne peut nier que les inégalités se creusent plus que jamais en cette période...

Luc Fraisse a pris contact avec des collègues du second degré qui lui expliquent que, dans le télétravail, il y a deux extrêmes : certains ont beaucoup de discussions avec les parents, d'autres aucun contact. À l'université, c'est sans doute plus facile pour un cours magistral mais il y a beaucoup d'étudiants « perdus ». Se pose également, en cette période, le problème du recrutement et des réunions nécessaires à l'examen, à la sélection des dossiers et à la réception des candidats.

Paul Darthos souligne que, d'après ses informations, tous les détachements déposés avant le 31 mars seront obtenus d'office.

Philippe Wellnitz souhaite ajouter que les nominations dans les lycées français sont faites. Il décrit une attitude très dure envers les collègues des lycées français. Ils ont été confinés chez eux, ont eu l'obligation de rester sur place, dans leur ville de résidence. Tout départ était susceptible d'être sanctionné. Une surveillance étroite, heure par heure, pèse sur eux et ils ne pourront prendre leurs congés.

Sébastien Lutz explique qu'il y a une pression des chefs d'établissement pour que soient organisées des visioconférences, si bien que dans certaines classes des élèves ont jusqu'à 6 h en ligne. Il évoque le problème du chahut virtuel qui a contraint certains collègues à cesser leur cours, faute de pouvoir filtrer les entrées dans la classe virtuelle d'intrus malintentionnés. D'autres élèves se connectent pour faire acte de présence puis partent ailleurs.

En ce qui concerne les oraux de l'épreuve anticipée de français, il est du même avis que Patricia Naegele et trouve inconcevable d'organiser ces oraux sans que toutes les conditions sanitaires soient réunies : masques, gel hydro-alcoolique, distance minimale d'un 1 m 50 entre le candidat et l'examineur.

Christine Genet est d'accord avec Patricia Naegele et Sébastien Lutz pour l'organisation du baccalauréat de français. Elle souligne qu'elle peut assurer une très bonne préparation grâce à des entraînements à distance. Elle a passé des moments délicieux avec ses élèves en compagnie de Montesquieu, La Fontaine et autres Yourcenar !

Stéphane Cardini souhaite répondre à Rémi Luglia à propos de réunions de choix de dossiers en classe préparatoire. Il explique que, pour ce qui le concerne, cela fait des années que tout cela est dématérialisé, et que chacun chez soi, sur son ordinateur, examine les dossiers.

Rémi Luglia indique que cela doit dépendre des établissements puisque, dans son cas, cela se pas-

sait au lycée où les professeurs se constituaient en binômes pour examiner les dossiers, émettre un avis et ensuite réunir tout le monde. Sans doute, après cet épisode serait-il bon de suggérer au ministère que cela se fasse de manière uniformisée (et dématérialisée) dans tous les établissements ?

Jean-Michel Léost prend la parole pour dire à quel point il a été intéressé d'entendre les expériences des collègues et pour dire à quel point il les admire, ajoutant qu'il n'était pas sûr qu'il en aurait fait autant. Il insiste sur le fait qu'il faut tenir compte des situations familiales des élèves. Peut-être serait-il bon que Blanche envoie au ministre ces témoignages pour qu'il comprenne concrètement ce que vivent professeurs et élèves.

Rémi Luglia indique que tout dépend du chef d'établissement : le sien fédère et dit aux professeurs de se reposer ; d'autres collègues souffrent. Tout dépend du pilotage, qu'il s'agisse d'inspecteurs, de chefs d'établissement ou de professeurs principaux, le maître-mot est coordination. L'exemple de Stéphanie montre ce que peut accomplir un bon pilotage : ce confinement est un révélateur de la qualité des chefs.

Paul Darthos est d'accord : à l'inverse certains proviseurs ou adjoints, avant le confinement total, souhaitaient convoquer quotidiennement tous les professeurs de leur établissement ! C'est un abus auquel l'annonce du confinement a mis fin.

Patrick Voisin rejoint Jean-Michel Léost dans le début de son propos et explique que par sa situation de retraité il échappe à cet épisode technologique demandant des compétences très pointues, que le report des épreuves des concours des grandes écoles le laisse sans copies pour le mois qui vient, ce qui lui permet de profiter du confinement pour ranger 43 ans de carrière ! Il a retrouvé des livres qu'il donnera à l'atelier de l'agrégation.

Suzanne Varga, toute requinquée et rassurée par la présence de ses chers collègues du Bureau, tient à leur dire combien elle est attentive à leurs préoccupations et combien elle mesure la lourde tâche dont ils sont investis avec ces enseignements à distance. Elle tient à les féliciter pour les magnifiques efforts qu'ils déploient à la satisfaction de leurs élèves et aussi des parents. Malgré les nombreux accrocs et les embarras qui peuvent se multiplier, le temps n'est certes pas à la critique ou à la polémique : pouvait-on capituler avec armes et bagages et opter pour une simple interruption des cours ?

Catherine Augier revient sur la pression exercée sur les étudiants. Tout le processus Parcoursup se fait à distance. Il ne faut pas que le ministère profite de cette expérience pour faire évoluer dans une mauvaise direction l'enseignement.

Paul Darthos évoque les 3 000 étudiants demeurés sur le Campus de Talence-Pessac-Gradignan (Bordeaux) dont certains (notamment les étudiants étrangers) rencontrent de gros problèmes financiers. Il faut organiser le ravitaillement pour faire face à une situation de très grande précarité.

Jean-Pierre Jardin revient sur les recrutements d'enseignants-chercheurs : les comités de sélection n'ont pas encore accès aux dossiers car il y a eu un report des dates de clôture au 9 avril. Pour Paris III, il n'a pas encore été informé du nouveau calendrier retenu mais, pour Poitiers, par exemple, un report des premières réunions au mois de mai a été annoncé. En ce qui concerne les notes des étudiants (point évoqué dans la réunion du 4 avril), aucune suite n'a pour le moment été donnée à la réclamation de certains syndicats consistant à attribuer 12 à tous.

La réunion se conclut sur le constat partagé par tous que la fonction publique d'État fait son travail. Plusieurs membres considèrent qu'il faudra sans doute qu'un texte fort sur cette question soit rendu public par la Société des agrégés. La réunion est levée. ■

Communiqués de presse

Les conditions d'organisation des concours de recrutement 2020 doivent être précisées

Paris, le 26 mars 2020

La Société des agrégés demande un point d'information détaillé pour les candidats sur les modalités de correction des copies déjà remises ainsi que l'exposé des scénarios envisagés pour les prochaines semaines. L'association se tient prête à apporter toute aide utile dans la mesure de ses moyens.

La Société des agrégés, bien consciente de la gravité de la crise sanitaire actuelle, entend cependant les inquiétudes des candidats aux concours de recrutement : pour eux, à l'angoisse sur leur santé et celle de leurs proches s'ajoutent les craintes pour leur avenir. Passer le concours est un investissement financier et personnel considérable. Certains avaient obtenu bourses et congés de formation dont le renouvellement est loin d'être acquis.

Interrompus par le confinement, les concours laissent en effet les candidats dans plusieurs situations : ceux qui ont passé les écrits et connaissent leurs résultats d'admissibilité, ceux qui ont passé les écrits et ignorent encore leurs résultats, ceux qui n'ont pas encore passé les écrits.

Le ministère a, pour le moment, laissé entendre que les concours pourraient se poursuivre en juin et juillet, sans apaiser les candidats qui se posent de nombreuses questions pratiques, que la Société des agrégés a relayées auprès de la direction générale des ressources humaines, en charge de l'organisation.

L'annonce immédiate d'un calendrier plus précis pouvant être remise en cause par l'évolution de l'épidémie, la Société des agrégés demande un point d'information détaillé pour les candidats sur les modalités de correction des copies déjà remises ainsi que l'exposé des scénarios envisagés pour les prochaines semaines.

L'association est prête à s'engager dans la mesure de ses moyens et à apporter l'assistance qu'elle pourra, par exemple, en mettant ses locaux à disposition si la multiplication du nombre de centres d'examen plus petits que d'ordinaire était nécessaire pour éviter les grands rassemblements lors de l'organisation des oraux. ■

Sur la pandémie et l'organisation des enseignements et concours

Paris, le 4 mai 2020

Alors que l'épidémie de covid-19 fait peser de lourdes contraintes sur l'organisation des enseignements et des concours de recrutement, la Société des agrégés ne souhaite pas engager de polémique sur le contenu des décisions prises. Elle considère que l'heure n'est pas encore au bilan, qu'elle établira le moment venu. Elle souhaite simplement que les mesures retenues, notamment, pour la session 2020 des concours, demeurent des mesures exceptionnelles.

La Société des agrégés tient d'abord à souligner l'engagement remarquable des professeurs aux côtés de leurs élèves et de leurs étudiants, afin de réduire, du mieux qu'ils le peuvent, depuis la fermeture des établissements, tous les inconvénients d'une telle situation. Elle estime que la reprise progressive des enseignements, qui vient d'être annoncée, ne peut se concevoir sans que soient garanties, pour les élèves, les professeurs et l'ensemble des personnels concernés, des conditions sanitaires optimales. Elle considère que, vu les conditions sanitaires et la rupture d'égalité induite par le confinement dans la préparation des élèves, il apparaît plus raisonnable d'annuler l'épreuve orale du baccalauréat de français.

En ce qui concerne les concours de recrutement, ensuite, elle veut rappeler le courage des candidats et demande que la communication du ministère soit plus directe et plus fréquente. En effet, depuis les annonces du ministre concernant les nouvelles modalités, ils n'ont reçu aucune information complémentaire,

en particulier sur le calendrier de publication des résultats des écrits déjà passés : toutes les indications ont disparu du site consacré aux concours, ce qui accroît leur inquiétude.

La Société des agrégés sera enfin particulièrement attentive aux conditions dans lesquelles se passeront les titularisations des stagiaires agrégés. Les stagiaires 2019/2020, tout d'abord, ne doivent pas voir leur titularisation faire l'objet d'un report exceptionnel. Si tous les autres stagiaires sont titularisés, les agrégés doivent l'être également. Alors que des dispositions spécifiques ont été réglementairement prises pour faciliter l'organisation des concours 2020, allant jusqu'à modifier leur contenu, il ne serait pas acceptable que des différences réglementaires de titularisation entre les certifiés et les agrégés soient utilisées comme prétexte pour refuser une validation aux seuls agrégés. La Société des agrégés considérerait une telle mesure comme discriminatoire et offensante. Les stagiaires 2020/2021, quant à eux, ne doivent pas subir des oraux de titularisation se résumant à une inspection bis tardive.

La Société des agrégés est attachée à ce que les effets de la situation extraordinaire, que nous vivons tous, soient limités et ne portent pas atteinte à la nature et la légitimité des concours de recrutement. ■

Fonds de dotation *erratum*

Selon les indications de la Préfecture et vu le calendrier incertain de publication au Journal Officiel en cette période troublée, les passages suivants des statuts constitutifs ont été modifiés et sont désormais libellés comme suit. La version définitive sera publiée sur le site de la Société des agrégés après parution au Journal officiel. Récépissé de la création a été donné à l'association. Les statuts constitutifs seront datés du 24 avril 2020.

Article 2 – Objet

Le Fonds de Dotation a pour objet :

- le soutien matériel et moral aux étudiants et professionnels dans la poursuite d'une formation initiale ou continue menant à l'exercice professionnel de l'enseignement dans l'enseignement secondaire ou universitaire, ou à l'accomplissement de travaux de recherche ;
- le soutien à la Société des agrégés dans la réalisation de l'objet social de celle-ci, qui consiste en l'étude des questions relatives à l'enseignement et à la recherche, en particulier celles qui sont susceptibles d'intéresser l'agrégation et la situation matérielle et morale des agrégés de l'Université ;
- l'organisation ou la participation à l'organisation ou au financement de conférences, formations, colloques, séminaires, en lien avec son objet ;
- la publication ou le soutien financier à la publication de toute monographie, étude,

thèse, nomenclature, article, etc. entrant dans le cadre de son objet ;

- les démarches philanthropiques, auprès de tous partenaires, particuliers et entreprises, pour recueillir les fonds nécessaires à la mise en œuvre d'actions entrant dans son objet ;
- le soutien financier de toute action permettant la réalisation de son objet ;
- l'accomplissement de tout acte nécessaire à son fonctionnement en entreprenant toutes opérations connexes ou accessoires à son objet ou susceptible d'en faciliter la réalisation.

(...)

Article 8 – Conseil d'Administration

8.1. Composition du Conseil d'Administration – Nomination des administrateurs

(...)

Par dérogation aux quatre premiers alinéas du présent article, les premiers administrateurs du Fonds de Dotation sont :

- Madame Stéphanie Aydin ;
- Madame Nathalie Develle ;
- Monsieur Paul Flambard ;
- Monsieur Luc Fraisse ;
- Monsieur Éric Freysselinar
- Madame Blanche Lochmann (Présidente du CA) ;
- Monsieur Sébastien Lutz ;
- Monsieur Nicolas Valdinoci ;
- Madame Suzanne Varga.

Par dérogation aux quatre premiers alinéas du

présent article, le mandat des premiers administrateurs du Fonds de dotation prend fin en date du 30 juin 2021.
(...)

Article 12 – Documents financiers

(...)
Par exception, le premier exercice du Fonds de Dotation débutera au jour de la publication de sa création au Journal Officiel et prendra fin le 31 août 2021.
(...)

Article 13 – Suivi par l'autorité administrative

L'autorité administrative compétente tant que le Fonds de Dotation a son siège à Paris est le Préfet de la Région Île-de-France, préfet de Paris, auquel il est fait référence ci-dessus en tant que préfet du département. Il s'assure de la régularité du fonctionnement du Fonds de Dotation.

À cette fin, il peut se faire communiquer tous documents et procéder à toutes investigations utiles. ■

Réflexions

L'hybridation dans les parcours de licence à l'épreuve des faits

On peut décider de croiser deux espèces de bois, l'un solide et l'autre étanche, dans le but de fabriquer des bateaux en bois qui soient à la fois solides et étanches. Considérons maintenant que nous ayons réussi l'hybridation des deux espèces de bois, et qu'avec ce bois hybride nous construisions un bateau. Le bateau en serait-il passé par un processus d'hybridation ? La réponse est négative, mais pour l'hybridation des formations, ferions-nous le même constat ?

L'hybridation, selon Marie-Noëlle Koebel, correspond à un "mélange" de deux formations en apparence très différentes et distinctes dont la combinaison permet d'aboutir à une acquisition de connaissances et de compétences plus riche et plus "fertile" que si les deux formations étaient juxtaposées¹.

Dans ce contexte, l'Université de La Rochelle organise son offre de formation en licences autour du système majeure/mineure. Il permet aux étudiants de première année de personnaliser leurs parcours de formation en fonction de leurs besoins ou de leurs préférences. Mais alors, quels sont les différents parcours possibles ?

La licence choisie s'appuie, en premier lieu, sur le parcours disciplinaire, c'est la majeure. La première possibilité, assez naturelle, sera de se spécialiser dans cette discipline en choisissant la mineure de cette mention. Par exemple, l'étudiant en licence de Biologie choisira la mineure Biologie.

Mais si le projet professionnel de l'étudiant n'est pas encore bien arrêté, il peut par curiosité ou par choix explorer une discipline complémentaire, et choisira donc une mineure d'une autre licence. Par exemple, l'étudiant en licence Géographie qui souhaite s'ouvrir au droit de l'immobilier choisira la mineure Droit. Il s'agira ainsi d'une formation bi-disciplinaire.

Cette volonté de ne pas limiter les savoirs à un champ d'expertise unique et limité, serait une réponse aux attentes des entreprises et des organisations. En effet, la finalité serait de former une main d'œuvre capable de sortir de son expertise en faisant des ponts avec d'autres domaines. Il s'agirait d'avoir une compréhension fine des tendances et des évolutions actuelles. Bref, de savoir poser des questions et effectuer des recherches dans des domaines différents que son domaine d'expertise.

Ce programme ambitieux fait fi de l'hétérogénéité des motivations et des capacités des étudiants. Nombreux sont les étudiants qui rencontrent des difficultés à assimiler les connaissances de leur majeure. Les inciter à s'ouvrir à d'autres savoirs pour 20 % de leur semestre se résume à un enseignement très général pour la mineure et incomplet pour la majeure.

L'assimilation du savoir universitaire demande temps, courage et patience pour réussir. ■

Catherine Augier

1. Dans un article co-écrit avec Christine Pirès et Véronique Bonnet (APHEC) : *Oser l'hybridation ? De la théorie à la pratique*, en ligne sur le blog du site d'Headway Advisory. Marie-Noëlle Koebel est directrice des Études Master in Management & Masters programs à l'ESSEC Business School.

Réflexions sur le rapport « attractivité des emplois et des carrières scientifiques »

Dans le cadre de la loi de programmation pluriannuelle de la recherche, plusieurs groupes de travail ont été formés et des rapports ont été remis à la ministre, en particulier un rapport sur l'attractivité des emplois et des carrières scientifiques (à entendre au sens large). Notre vice-président, Luc Fraisse, propose quelques réflexions concernant le volet « Ressources humaines ».

S'agissant de la valorisation et du financement de la recherche, on pourrait souligner que si la recherche en science se développe surtout dans des laboratoires travaillant effectivement en équipe, la recherche en sciences humaines repose beaucoup plus souvent (quoique non exclusivement) sur un travail individuel, peu pris en compte dans le système. Financièrement, le chercheur dispose, au sein de son équipe, comme aide financière généralement d'un voyage aller-retour par an. Les finances sont gardées, ce qui est en partie légitime, pour aider la recherche des doctorants, avec cet inconvénient que la recherche expérimentée et immédiatement opératoire se voit sévèrement privée de soutien.

À côté de rattachements à des ANR, IDEX et LABEX, qu'on préconise généralement pour ce financement, il faudrait prendre en compte la recherche productive des individus, et préconiser une aide octroyée d'après les résultats individuels acquis. Les crédits accordés individuellement aux membres de l'Institut universitaire de France s'avèrent très productifs pour la recherche ; les finances octroyées à chaque chercheur à titre individuel servent en fait à beaucoup d'autres, à l'occasion de ses activités.

Concernant la préparation des doctorats, il faut là aussi accepter de distinguer les doctorats en sciences et en sciences humaines. Les deux catégories ne se préparent pas dans la même durée ni dans le même contexte. Les doctorats en sciences humaines demandent notamment un plus grand nombre d'années (cinq en moyenne) pour être sérieux. Il ne sert à rien, en ces domaines, de faire pulluler des thèses préparées en deux ans et qui seront utilement oubliées aussitôt que soutenues.

Deux problèmes par ailleurs grèvent actuellement la préparation d'une thèse. Le premier est la complication croissante des inscriptions et réinscriptions. Il semble qu'un étudiant sur deux se perde, dès le début ou en cours de préparation, faute de parvenir à s'inscrire ou à se réinscrire. Par ailleurs, l'accompagnement des doctorants est devenu trop lourd, du fait que chaque établissement y ajoute puis surajoute des conditions d'assiduité et de preuves à fournir (chaque nouveau directeur d'école doctorale, pour être candidat, fait de nouvelles propositions innovantes qui s'ajoutent sans les

remplacer aux précédentes) : le doctorant et son directeur passent autant de temps à faire valider à l'étudiant cet accompagnement de parcours qu'à faire préparer et à préparer la thèse. Il faudrait alléger ce parcours autre que la thèse elle-même, en fixant notamment un taux fixe et indépassable de temps qui lui soit consacré.

Concernant les équipes de recherche, elles manquent cruellement, au moins en sciences humaines, d'un ingénieur de recherche. Même la recherche collective en pâtit beaucoup. Concrètement par exemple, la logistique des invités à un colloque ou un congrès est assez souvent à la charge (effective, sur leur salaire) des chercheurs, dont l'équipe ne finance pas les déplacements, et parce que la structure d'accueil n'en a pas le budget faute d'avoir exploité les voies existantes de financement. Un ingénieur de recherche donne un coup d'oxygène à ces structures, car beaucoup de résultats ne sont pas acquis uniquement faute d'avoir pu ou su effectuer les démarches.

Concernant le recrutement, il faut approuver hautement ce qui est dit p. 43 de l'endo-recrutement et de l'endo-promotion à éviter. Une loi abolie depuis longtemps, qui interdisait la promotion sur place, serait à rétablir. L'endo-recrutement et surtout l'endo-promotion sont désastreux et font fuir les meilleurs éléments. Le Conseil National des Universités voit reparaître régulièrement les meilleurs candidats pour un renouvellement de qualification, parce qu'aucune université (tout occupée à l'auto-promotion) ne les a recrutés. Les recrutements extérieurs donnent un souffle nouveau aux équipes d'enseignement et de recherche, qui renouvellent, grâce à eux, leurs programmes dans ces deux domaines.

Les actuels comités de sélection, en pratique dans les universités pour les recrutements, ne sont pas une formule satisfaisante, car ils font l'objet de menées d'un petit groupe, souvent un clan, prévoyant le candidat élu dès le départ et se constituant *ad hoc*. La participation,

comme cela se faisait dans les commissions de spécialistes antérieures, de tous les enseignants chercheurs du grade correspondant, évitait en partie ces manigances.

Le recrutement de bons éléments à l'université est en grande partie stoppé par le fait qu'un agrégé déjà engagé dans sa carrière verrait son salaire pour une part non négligeable amputé en intégrant le corps des maîtres de conférences. C'est pourquoi le rapport envisage avec raison la revalorisation des salaires à l'université.

La fusion des deux corps serait extrêmement préjudiciable. La perspective de passer de maître de conférences à professeur représente une grande force d'attraction dans le domaine de la recherche. Si tout le monde se contente, au sein d'un seul corps, d'attendre l'échelon suivant, une part impossible à évaluer *a priori* de dynamisme disparaîtra. Il vaut mieux ne pas en faire l'expérience. ■

Luc Fraisse

1. Philippe Berta, Philippe Mauguin, Manuel Tunon de Lara, *Attractivité des emplois et des carrières scientifiques*, septembre 2019.

Notes de lecture

Nous remercions les collègues qui acceptent de rédiger des notes de lecture : leur contribution est essentielle¹.

Catherine Choupin

Le point de vue d'Annie : la mal-aimée d'Apollinaire

Livre électronique disponible sur Amazon



Notre collègue a choisi de s'intéresser à celle qui fut l'inspiratrice principale de la « Chanson du Mal-aimé » mais aussi d'autres poèmes d'*Alcools*.

Ce livre, qui fait revivre l'institutrice anglaise, est certes de la fiction mais de la fiction solidement encadrée dans la réalité. S'appuyant sur ce qu'ont pu révéler Robert Goffin, Leroy C. Breunig et d'autres, elle imagine comment Annie a vécu cette liaison avec Kostrowitzky, ses sentiments, ses scrupules et comment, retrouvée après tant d'années, elle a pu lire le recueil – qui lui doit tant – de celui qui fut son amant (on ne sait pas encore aujourd'hui s'il faut entendre

ce mot au sens classique ou moderne). Écrit de façon vivante, sans longueurs, ce livre devrait séduire tous ceux qui s'attachent à la personne et à l'œuvre d'Apollinaire. ■

Guillaume Robichez

René Pommier

Loufoqueries freudiennes La psychanalyse de l'Homme aux loups

Paris, Éditions KIMÉ, 2020, 156 pages



René Pommier nous offre sa cinquième, et dernière, dit-il (mais qui sait ?) étude critique consacrée à Freud. On y retrouve sa verve habituelle, parfois rabelaisienne, son acuité, sa méticulosité dans l'examen des textes. En plus des qualités d'écriture et de sagacité qui caractérisent cet ouvrage, on ne peut que le recommander à toutes les personnes qui souhaitent savoir ce que contient réellement l'œuvre de celui qui a acquis la gloire d'un Christophe Colomb de la psychologie, le découvreur de territoires inconnus et des ressorts qui déterminent à notre insu tous nos comportements. Le commentaire porte sur « L'Homme aux loups », texte qui arrive en dernier dans le recueil, publié en 1914, des *Cinq Psychanalyses*. Il contient, comme les quatre autres, le récit d'un traitement, dans ce cas celui d'un jeune homme russe du nom de Sergei Pankejeff, atteint de diverses névroses et phobies, qui, mort quarante ans après Freud, faisait savoir à qui voulait l'entendre que la cure psychanalytique n'avait servi à rien. Tout part des souvenirs scabreux que le praticien prétend avoir soutirés de son patient, datant du temps où celui-ci, encore bébé, a as-

sisté à la fameuse « scène primitive ». De quoi en rester troublé pour le reste de sa vie, bien que cette vision traumatisante ait été refoulée dans l'inconscient. Les loups mentionnés par le titre viennent d'un rêve qui donne lieu à toutes sortes d'interprétations. René Pommier ne cite pas le texte intégralement, ce serait trop long et fastidieux, mais il transcrit des paragraphes entiers, de sorte qu'on ne peut pas l'accuser d'extraire tendancieusement des phrases de leur contexte.

En lisant ce que Freud a réellement écrit, sans passer par les exégèses diffusées par ses disciples dévotieux, on comprend que le mot *loufoqueries* qui figure dans le titre de l'ouvrage recensé ici n'a rien d'excessif. Il annonce aussi que malgré son aridité le document en question a un potentiel comique. On comprend pourquoi certains lecteurs, même professionnels, et particulièrement ceux qui abordent les écrits de Freud dans un état d'esprit révérencieux, se laissent convaincre par une lecture globale, qui se croit synthétique, sans s'arrêter sur les détails ni sur les procédés rhétoriques. Ils attendent de l'auteur une révélation quasi mystique, l'ésotérisme du style s'associant à un rite d'initiation.

Les analyses de René Pommier ont également une portée générale. Elles nous renseignent sur le fonctionnement *in vitro* d'un phénomène bien connu et pourtant difficile à comprendre, le délire interprétatif, d'autant plus ténébreux chez Freud qu'il ne part pas de données réelles, mais de données imaginaires, formatées dès l'origine pour entraîner des conséquences prédéterminées. La méthode consiste à partir d'un postulat qui quoique invérifiable est assené comme une évidence scientifique, puis à le faire suivre par un enchaînement d'hypothèses ayant la capacité de servir de preuves les unes aux autres.

Il existe une partie du public pour qui l'invérifiable, fondé sur l'intuition, la divination, a plus de prestige que le vérifiable, abaissé au niveau d'un scientisme terre-à-terre, étroitement vétilleux. Pour répondre à l'avance à cette objection, Freud se présente comme un chercheur

1. Nous invitons leurs auteurs à nous adresser les notes par voie électronique : publications@societedesagreges.net

conscientieux, pratiquant une méthode expérimentale, ne mesurant pas son temps, écartant les hypothèses et tentatives infructueuses pour ne garder que celles qui se révèlent solides. Tout cela repose en fait sur l'argument d'autorité. Une partie du travail psychanalytique se fonde sur un symbolisme attrape-tout, qui ne peut que paraître arbitraire à quiconque n'est pas convaincu du bien-fondé de cette sémiologie ; n'importe quoi peut signifier n'importe quoi d'autre, la *discordia concors* s'étend sans limites. Le noir signifie le blanc, la nuit le jour, et vice-versa. Le décodage suit de près le codage, ce que facilite le fait que le codeur et le décodeur sont la même personne.

On est pris de vertige à se trouver accroché à un cercle vicieux qui tourne sans cesse autour d'un axe branlant et ne mène nulle part. Vagabondage sinueux et circulaire, répétitif, accumulatif, le texte bégaye, mélange paradoxal d'idées fixes et de confusion. La logorrhée de Freud, qui ne cesse de parler de lui-même, de son travail acharné, de ses découvertes, illustre l'adage de Villon : « Tant parle on qu'on se contredit. » En somme « L'homme aux loups » constitue un texte étourdissant, ce qui plaît à une partie du public intellectuel, mais qu'un esprit critique comme celui de René Pommier juge non seulement irrationnel, mais fatigant et futile.

Les obsessions sexuelles de Freud, glauques et poisseuses comme d'habitude, envahissent tout l'espace, et provoquent plus d'ennui que d'amusement grivois. Il vaut mieux ne pas s'y attarder, car les disciples du maître trouvent dans les critiques sur ce point une argutie en leur faveur, accusant les adversaires d'être motivés par des pruderies d'un autre âge ou par une hypocrisie tartuffienne.

Comme indiqué dans un précédent compte rendu, le travail accompli par René Pommier démontre l'intérêt de l'explication de texte, qui consiste à examiner celui-ci comme sous un microscope, sans méthode préconçue.

René Pommier n'a pas traduit lui-même de l'allemand les extraits cités. Il les a empruntés à un éditeur prestigieux. On y remarque des inélegances et maladroites de langue, qui n'affectent en rien les résultats du travail fourni par notre collègue, mais qui de façon peut-être significative reflètent les rigidités du systématisme confiné dans lequel Freud a construit et sans le savoir déconstruit ses théories.

En conclusion on reste surpris par le contraste qui existe entre le prestige dont jouit « L'Homme aux Loups » et ce qu'en révèle René Pommier. Cela vient peut-être simplement du fait qu'il s'est livré à un exercice devenu rare, la lecture, une lecture attentive. Son livre mérite également une lecture attentive, et elle sera plus rafraîchissante pour l'esprit que celle du texte qu'il a analysé. ■

Henri Suhamy

Patrick Voisin (Sous la direction de)
Réinventer la brachylogie, entre dialectique, rhétorique et poétique
Paris, Classiques Garnier, 2019, 628 pages



Dans ce fort volume notre collègue Patrick Voisin a réuni trente-et-une contributions sur une notion dont elles éclairent et renouvellent le sens et la portée et qu'il encadre par une introduction et une conclusion très développées.

Les articles traitent des auteurs et des sujets les plus divers, d'Erasmus à Michaux, de la micro-fiction à la traduction. Dans sa présentation, Patrick Voisin passe d'abord en revue les

définitions des dictionnaires et distingue avec beaucoup de soin la brachylogie de l'ellipse et de la *brevitas*. Il étudie le cheminement de la notion chez les Grecs – Platon en particulier – et les Latins puis en propose une vue moderne, de la figure à l'écriture. Dans une conclusion – provisoire – notre collègue analyse de façon très fouillée deux exemples, le chapitre 18 du *Quart-Livre* et « La mort d'Hercule » dans les *Bucoliques* de Chénier.

Bref – si j'ose dire – un volume des plus riches et aux approches les plus variées. Belle présentation dans la tradition des éditions Garnier. ■

Jean-Pierre Mouchon

Grégoire Fauconnier
Loi SRU et mixité sociale, le vivre ensemble en échec
Paris, Omniscience, 2020, 240 pages



Cet essai repose sur une thèse de géographie soutenue en 2019. Il étudie la mise en œuvre de l'article 55 de la loi Solidarité et Renouvellement urbain, dite loi SRU, promulguée le 13 décembre 2000. Notre collègue se propose de mesurer, au-delà du flou provoqué par un excès d'actualité, les effets concrets de cette loi.

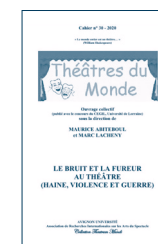
Il définit s'explique d'abord sur l'expression « vivre ensemble » retenue parce qu'elle est d'usage courant. Après un rappel historique, il envisage méthodiquement la construction des logements sociaux, la réaction des communes déficitaires en logements sociaux, les démarches des diffé-

rents acteurs territoriaux avant d'évaluer la progression du taux défini par la loi, les effets d'une construction de logements peu adaptés à leur public, la multiplication des structures collectives et de dresser un bilan de la « ségrégation urbaine ».

La conclusion est sévère : la loi ne peut se substituer à un ensemble de mesures politiques touchant plus généralement l'éducation, le transport, l'emploi. Voici un ouvrage passionnant qui ne s'adresse pas seulement aux géographes mais à tout collègue intéressé par les questions urbaines et sociales. ■

Blanche Lochmann

Maurice Abiteboul et Marc Lachenay (Sous la direction de)
« Le bruit et la fureur au théâtre (Haine, violence et guerre) »
Théâtres du Monde, Avignon Université.
Association de Recherches Internationales sur les Arts du Spectacle, Collection *Theatrum Mundi*, Cahier n° 30 – 2020, 503 pages



Le trentième cahier de *Théâtres du Monde*, fort épais, est consacré au thème du bruit et de la fureur au théâtre qui fait notamment écho à certaines pièces de Shakespeare comme aux événements qui se déroulent actuellement sous nos yeux. Le Directeur et le Rédacteur en chef de la revue, l'un angliciste, l'autre germaniste, présentent avec beaucoup de brio, comme c'est leur habitude, le numéro collectif qui offre dix-neuf études documentées et approfondies.

Ces dernières portent, tour à tour, sur la comédie du *Cinquecento* (Théa Picquet), sur les *comedias* de Lope de Vega (Christian Andrès), sur *La Duchesse d'Amalfi* de John Webster, pièce récemment reprise au Grand Théâtre du Jeu de Paume, à Aix-en-Provence, les 7 et 9 mars 2019 (Maurice Abiteboul) et sur des pièces de Shakespeare (Henri Suhamy, « Shakespeare et la guerre » ; Jean-Pierre Richard, « Henry V et Jeanne d'Arc version X, ou la guerre en France version Shakespeare » ; Jean-François Sené, « De la haine dans trois pièces de Shakespeare : *Roméo et Juliette*, *Le Marchand de Venise*, *Othello* »). Un article sur *Silent Tongue* de Sam Shepard (Claude Vilars) voisine avec *A Lie of the Mind*, de Sam Shepard également de Maurice Abiteboul.

Dans le domaine du théâtre allemand, notons des écrits sur *Les Brigands* de Schiller (Aline Le Berre) et sur *Judith* de Friedrich Hebbel (Marc Lacheny). Thérèse Malachy aborde le thème de « la violence dans le théâtre de Hanokh Levin », dramaturge et metteur en scène israélien (1943-1999).

La littérature française fournit des sujets d'études à Jacques Coulardeau (« De Cyrano à Agrippine, un gouffre d'horreur historique »), Marine Deregnoncourt (« L'eau et le feu dans *Phèdre* de Jean Racine : réflexion sur le pouvoir louis-quatorzien ») et Marie-Hélène Davies (« Les effets de Mars dans le théâtre français de l'Ancien Régime »). Thomas Lorusso nous entretient de « Haine, violence et guerre au théâtre : le *Voyage au bout de la nuit* de Romeo Castellucci », metteur en scène, comédien et scénographe italien, l'un des représentants les plus connus du théâtre d'avant-garde. Edoardo Esposito, dont le *Manuel de traduction italien L. E. A.* (Ellipses, 2001) est bien connu des italianistes, a consacré une analyse critique à une adaptation théâtrale d'Ivo van Hove du film *Les Damnés* de Luchino Visconti (« Le nazisme ou le mal absolu au théâtre »). Fatouma Benammar-Quintin et Hadj Dahmane nous proposent respectivement « Mille hurras pour

une gueuse, de Mohammed Dib » et « Lutte et revendication dans le théâtre algérien : le cas du théâtre de Slimane Benaïssa ».

Enfin, j'ai personnellement porté mon attention sur « Amour, haine et fureur dans *La Juive* (1835) d'Eugène Scribe et Fromental Halévy ».

Le cahier se termine par des évocations, portraits, entretiens (« Un entretien avec Daniel Mesguich » présenté par Jacques Coulardeau), réflexions et commentaires (Olivier Abiteboul, Marc Lacheny et Ouriel Zohar), la rubrique « Vu sur scène » (Michel Arouimi, Marcel Darmon, Daniel Labonne, Éliane Beaufigli, Marie-Françoise Hamard et moi-même), des notes de lecture (Maurice Abiteboul) et quelques publications récentes de nos rédacteurs (Maurice Abiteboul et moi-même), des notices sur les auteurs et les sommaires de quelques numéros précédents.

En somme un cahier très intéressant, d'une grande richesse et d'une grande variété qui intéressera sans aucun doute nombre d'universitaires et d'amateurs de la chose théâtrale. ■

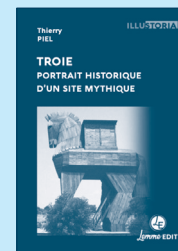
Jean-Pierre Mouchon

Les sociétaires vous conseillent

Thierry Piel

Troie : Portrait historique d'un site mythique

Clermont-Ferrand, Lemme Edit, 2019, 143 pages, Collection « Illustoria »



Maitre de conférences en histoire romaine à l'Université de Nantes, Thierry Piel, donne une synthèse brillante et alerte sur l'un des grands mythes historiques dont l'ombre plane sur la mémoire européenne depuis qu'Homère en a fait le sujet et l'arrière-fond de son œuvre. C'est une histoire totale qu'a composée Thierry Piel, qui articule trois histoires : celle de la redécouverte archéologique du site, celle du site en tant que tel, et enfin celle de la mémoire attachée à la construction littéraire qu'est Troie. Avant cela, une introduction très nourrie plante le décor en permettant au lecteur de distinguer ce qui relève du mythe de ce qui appartient à l'histoire, en appelant à distinguer « quatre Troie », si l'on peut dire : Hisarlik/Hissarlik, toponyme turc signifiant « château » ou « place forte », qui désigne un site anatolien du tout début du III^e millénaire *a. C.*, le premier que l'on peut rat-

tacher au mythe de Troie ; Wilusa/Wilusiya, toponyme hittite qui correspond à une principauté assimilée à la Troade dont Troie aurait été le chef-lieu ; Ilion, nom de la cité grecque élevée au VII^e siècle *a. C.* sur les vestiges de ce même chef-lieu ; et Troie, qui est le nom homérique renvoyant au mythe attaché au site. En désignant indistinctement la cité du roi Priam par les noms de « Troie » et d'« Ilion » (d'où *Iliade*), pour de simples « *considérations métriques et poétiques* » (p. 9), Homère est ainsi à l'origine de la confusion qui règne jusqu'à nos jours.

Thierry Piel commence par narrer l'histoire pour ainsi dire épique de la redécouverte de Troie, entendue ici au sens homérique : il rappelle que cette histoire s'inscrit dans le contexte de l'engouement pour ce que l'on appelait alors « les Antiquités », suscité par le début de la fouille systématique du site d'Herculanum et par l'identification de celui de Pompéi, respectivement en 1738 et 1763. Très rapidement, plusieurs personnes formèrent le projet de retrouver le site de la Troie homérique, dont le premier fut Johann Winckelmann (1717-1768), antiquaire allemand. C'est finalement Heinrich Schliemann (1822-1890), un négociant allemand ayant fait fortune mais en fait passionné d'Homère, qui devait identifier la Troie homérique aux ruines qu'il mit à jour sur le site d'Hisarlik, lors de sept campagnes menées de 1871 à 1890, en parallèle desquelles il mena aussi des fouilles à Mycènes, Orchomène et Tirynthe. Depuis, le quiproquo perdure, fortement nourri par l'effet spectaculaire que fit la découverte de ce que Schliemann interpréta comme « le trésor du roi Priam », appellation collective correspondant en fait à plusieurs trésors découverts sur le site d'Hisarlik, dont les Soviétiques s'emparèrent en 1945, ce qui explique que les objets soient actuellement conservés dans les musées russes de Pouchkine à Moscou (entre autres, les objets en or) et de l'Ermitage à Saint-Petersbourg. Toutefois, vers la fin de sa vie, Schliemann prit conscience que le trésor de Priam datait de Troie II (2550-2300), soit plus d'un millénaire avant la date traditionnelle de la guerre de Troie (*c.* 1200 *a. C.*). Lors

des troisième (1882) et quatrième (1890) campagnes, Schliemann avait en effet sollicité l'aide d'un archéologue allemand, Wilhelm Dörpfeld (1853-1940) qui avait établi la stratigraphie du site dit « de Troie », faisant apparaître neuf états successifs, Troie I étant le plus ancien et Troie IX le plus récent. Après plusieurs essais de conciliation entre cette stratigraphie et la description homérique, l'historien états-unien Moses Finley mit fin aux espoirs chimériques de ses prédécesseurs en déclarant avec humour dans un article de 1962 que l'on avait « *perdu la guerre de Troie* ! » Depuis, les fouilles se poursuivent dans une perspective purement archéologique, dans le cadre du Troia Project lancé en 1988. En refermant ces pages, Thierry Piel avance de façon convaincante qu'Homère – du moins celui ou ceux que l'on désigne ainsi – a pu tirer son inspiration de la contemplation, ou de la simple connaissance des vestiges de Troie VI (1750-1300) / VII (1300-900) qui, à l'époque où il rédigea son œuvre, « *gisaient alors, impressionnant squelette d'une ville fantôme dont les belles fortifications [...] durent fortement impressionner les Grecs* » (p. 26).

La seconde partie de l'ouvrage de Thierry Piel retrace l'histoire du site d'Hissarlik, occupé de façon pour ainsi dire continue du III^e millénaire *a. C.* au début du Ve siècle *p. C.* Thierry Piel avance l'hypothèse que le site a commencé à être peuplé par des personnes « *originaires de hameaux voisins* » (p. 33) qui dressèrent une première fortification s'étendant sur 6 000 m² (Troie I). Celle-ci fut agrandie dans la seconde moitié du III^e millénaire pour atteindre la superficie de 8 000 m² (Troie II). Deux incendies majeurs, vers 2350 puis 2300, contraignirent les habitants à reconstruire le site (Troie III), le « *trésor de Priam* » ayant été enseveli à l'issue du second incendie. Lors de Troie IV, à l'extrême fin du III^e millénaire, on note des signes plus discrets de destruction par le feu (accidentels ? déclenchés lors d'incursions ?). Avec Troie VI, le site connaît son extension maximale (20 000 m²) et sa plus grande période de stabilité (1750-1300), qui tranche avec la période

plus terne de Troie V au début du II^e millénaire. Troie VII fait suite à un important séisme qui imposa de réparer les fortifications *c.* 1300 *a. C.*, avant que n'éclatât vers 1180 *a. C.* un conflit armé conclu par un nouvel incendie de la ville, laquelle entra dans une longue léthargie, avant l'arrivée des Éoliens (Troie VIII), dont la fondation fut détruite en 85 *a. C.* par le général romain Gaius Flavius Fimbria, sur fond de guerre civile entre syllaniens et marianistes. Avec Auguste, qui permit le redressement de la ville désormais connue sous le nom d'« *Ilion* », celle-ci connut un nouvel âge d'or (Troie IX), avant d'être abandonnée progressivement, suite à de nouveaux séismes. Un très utile tableau récapitule cette histoire de façon synthétique à la fin de l'ouvrage (p. 131-134). Tout aussi utiles sont les plans et photographies réunis en un cahier central qui donne un visage au site d'Hissarlik.

Enfin, la troisième partie analyse ce même site comme un lieu de mémoire, construit comme tel dès l'époque des démêlés de la cité lesbienne de Mytilène avec Athènes au tournant des VII^e et VI^e siècles, à propos de la maîtrise des Détroits. *C.* 480 *a. C.*, Hérodote relate par ailleurs que le Grand roi perse se serait rendu en pèlerinage à Ilion, acte propitiatoire alors que Xerxès se préparait à envahir la Grèce en empruntant les Détroits. En écho, Alexandre le Grand effectua lui aussi un pèlerinage à Ilion, en 334 *a. C.*, dans une intention symétrique, Thierry Piel montrant que ce geste ne doit pas être vu comme l'expression de la volonté du conquérant macédonien de relancer la guerre de Troie, mais comme celle de la dépasser « *en réconciliant héros grecs et troyens* » (p. 74). Fort de sa connaissance érudite des premiers siècles de l'histoire de Rome, qu'il a contribué à renouveler, Thierry Piel analyse alors avec une grande finesse la construction idéologique ayant abouti à doter Rome d'origines troyennes, choix curieux d'une cité vaincue pour présider aux destinées d'une cité conquérante. Parmi vingt-cinq récits différents d'origines, ce rattachement de Rome à Troie ne s'imposa d'ailleurs qu'à partir de la seconde moitié du IV^e siècle *a. C.*, quand

la tradition fit d'Énée l'ancêtre du fondateur de Rome. Celle-ci connaissait alors une stabilisation sociale et politique, rationalisait ses institutions sous l'inspiration de la pensée grecque, et intégrait les cultes ainsi que les mythes du Latium qu'elle venait de conquérir alors qu'elle commençait à intervenir militairement dans la partie grecque de la péninsule italienne. Ainsi, déjà tournée vers la Grèce, Rome hellénisait ses origines, pourtant elle ne s'intéressa à Ilion que de façon épisodique : Sylla pour se faire pardonner le sac d'Athènes en 86 *a. C.* ; en 48 *a. C.* peut-être César, issu d'une *gens Iulia* qui se rattachait à un certain Iule, que la tradition commença à identifier avec Ascanie, le fils d'Énée, à partir de la première moitié du II^e siècle *a. C.* ; Auguste en 20 *a. C.*, dont la visite à Ilion s'inscrit dans un projet de réorganisation des provinces orientales de l'empire, au moment où Virgile portait à son sommet le mythe troyen avec son Énéide, « *geste du peuple romain et de son nouveau guide, Auguste, désigné par les dieux, tel un nouvel Énée, pour fonder une nouvelle Troie* » (p. 106). Finalement la mythologie troyenne vit son importance décliner avec celle entourant les Julio-claudiens, les deux mythologies étant profondément liées. Toutefois, le prince philhellène qu'était Hadrien effectua lui aussi le voyage d'Ilion, en 124 *p. C.*, le récit des origines troyennes de Rome fut réactivé en 147 *p. C.* à l'occasion des célébrations du neuvième centenaire de la fondation de Rome et – si on excepte une visite du César Julien en 354 – Caracalla fut le dernier prince à passer par Ilion, en 214, alors qu'il se rendait en Orient pour tenter de trouver une solution à la menace parthe, se présentant alors comme un nouvel Alexandre.

Mélant humour et érudition avec art, accessible au spécialiste comme au profane, l'ouvrage de Thierry Piel se lit comme un roman et réussit le pari de présenter au lecteur le panorama complet d'un problème historique complexe qui continue d'habiter notre mémoire. ■

Michel Fauquier

Naissance

Henri, deuxième petit-enfant de Catherine Choupin (Lettres classiques 1978), né à Miami au foyer de Raphaël et Mélyssa Serfaty, le 17 mars 2020.

David, frère de Joseph, au foyer de nos collègues Sara Fernandez (Lettres classiques 2006), ancien membre du Comité, et Matthieu Fernandez (Lettres classiques 2007), membre du Comité, le 18 mars 2020.

Tous nos vœux de bonheur aux nouveau-nés ainsi qu'à leurs parents.

Décès

M. Jean Clédière, (Allemand 1953), professeur honoraire, chargé d'enseignement à l'université de Metz, le 1^{er} novembre 2019.

M. Gérard Maury, (Économie-gestion 1964), professeur honoraire, le 26 avril 2020.

Nous assurons les familles de nos collègues de notre profonde sympathie en ces douloureuses circonstances.

Votre avis : gestion de l'épidémie par nos ministères

1. Précisez de quel ministère vous dépendez (Éducation nationale ou Enseignement supérieur, recherche et innovation) et si vous enseignez en collège, lycée, BTS, CPGE, université...
2. Comment s'organise pour vous la « continuité pédagogique » ?
 - Êtes-vous satisfaits du fonctionnement actuel à distance de votre établissement ?
 - Avez-vous l'impression de travailler autant ou plus qu'avant ?
 - Que diriez-vous de votre relation avec vos élèves ?
 - Que pensez-vous des moyens mis (ou non) à votre disposition ?
 - Vous pouvez détailler votre propos autant que vous le souhaitez.
3. Comment qualifieriez-vous le rôle, l'action et la communication de votre ministère dans cette crise ?
4. Que pensez-vous de la réouverture des établissements des enseignements primaire et secondaire dans les prochaines semaines ?
5. Remarques libres.

Votre réponse à ce questionnaire peut être adressée par courriel à **secretariat@societedesagreges.net**

ou par courrier à
Société des agrégés
Maison de l'agrégation
8 rue des Fossés Saint-Jacques
75005 Paris

Les avis sont à envoyer à
 publications@societedesagreges.net.
 L'annonce doit être rédigée par vos soins.

Commandez-les !





Apprendre à lire, c'est apprendre à écouter ce témoin qui toujours de quelque manière témoigne pour nous, et à reconnaître ce drame qui est toujours de quelque manière notre drame. Les vrais écrivains, tous, écrivent pour notre salut, ou, si cette formule paraît trop haute, pour le salut de quelque chose en nous, chacun selon son pouvoir, son génie, selon l'intuition qu'il avait du monde. L'un sauve en nous l'esprit de légèreté. L'autre nous enseigne l'insécurité et le risque nécessaires. Une autre la loyauté difficile. Tous nous ramènent à quelque source de notre vie profonde.»

Journal des années noires, 1940-1944, Jean Guéhenno,
lauréat de l'agrégation des lettres, 1920